



*Carmen, Élise et Matthieu,
Professeurs des écoles*

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2022

02

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

LA RAISON D'ÊTRE CASDEN BANQUE POPULAIRE

La CASDEN Banque Populaire est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de ses parties prenantes. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

La loi Pacte a donné la possibilité aux entreprises qui le souhaitent de définir leur « raison d'être ». C'est une précieuse boussole pour inscrire les décisions stratégiques dans la durée.

Après des travaux associant dirigeants, Administrateurs et militants, la CASDEN Banque Populaire a défini sa raison d'être en janvier 2020. Elle exprime tout à la fois la vision et la mission de la CASDEN Banque Populaire :

« Banque coopérative, nous nous engageons dans une démarche solidaire et durable pour accompagner avec équité et confiance les projets des agents de la Fonction publique. »

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

Créée au début des années 1950 et destinée à l'origine aux enseignants, la CASDEN s'est peu à peu ouverte à la recherche et à la culture. En 1974, elle noue un partenariat avec les Banques Populaires régionales (et adopte elle-même le statut de Banque Populaire), permettant à ses Sociétaires de bénéficier d'une offre bancaire complète et de proximité. Elle s'implante dans les départements d'outre-mer dans les années 1980, puis dans le Pacifique à partir de 1996.

Fin 2015, la CASDEN Banque Populaire s'ouvre à tous les agents de la Fonction publique.

Banque coopérative et entreprise de l'économie sociale et solidaire, la CASDEN Banque Populaire accompagne ses Sociétaires dans leurs projets en leur proposant une offre globale d'épargne, de crédits et de caution aux meilleures conditions. La CASDEN Banque Populaire poursuit un but autre que le seul partage des bénéfices, ceux-ci étant majoritairement consacrés au développement de son activité au service de ses Sociétaires.

Au-delà de son métier de banquier, la CASDEN Banque Populaire porte également une politique d'engagement sociétal forte : elle est particulièrement active dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture, du sport, de l'éducation au développement durable, de l'économie sociale. La CASDEN Banque Populaire est également proche de nombreuses organisations représentatives de la Fonction publique. Une façon d'accompagner ses Sociétaires dans leur métier et d'être à leurs côtés au quotidien.

Le modèle coopératif de la CASDEN Banque Populaire repose sur quatre piliers :

LA DOUBLE QUALITÉ DE SES MEMBRES

Pour bénéficier des services de la CASDEN Banque Populaire, il faut en être Sociétaire. Ainsi, au 31 décembre 2022, quelque 2,2 millions de

Sociétaires sont tout à la fois « clients » et « propriétaires » de la CASDEN Banque Populaire. 100% du capital de la CASDEN Banque Populaire appartient à ses Sociétaires.

UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE FONDÉE SUR LE PRINCIPE « UNE PERSONNE, UNE VOIX »

Tous les Sociétaires, sans discrimination ni différenciation notamment fondée sur leur part de détention de capital, votent selon le principe « une personne, une voix ». Les membres du Conseil d'Administration sont élus démocratiquement par et parmi les Sociétaires.

UN ENGAGEMENT DE SES MEMBRES AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Outre la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun, la CASDEN Banque Populaire peut compter sur un réseau militant de plusieurs milliers de Sociétaires volontaires et engagés. Ils participent à la vitalité de son modèle coopératif, dont la finalité est d'être au service de ses membres. Ainsi, plus de 220 Délégués portent les messages et les valeurs de la CASDEN Banque Populaire auprès de ses partenaires. Ils animent un réseau de 9500 correspondants. Ce réseau militant, symbole d'un engagement collectif, fait la force de la CASDEN Banque Populaire et sa spécificité dans le secteur bancaire.

UN MODÈLE COOPÉRATIF TRANSPARENT AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

Informers clairement ses Sociétaires sur les offres et les produits qu'ils souscrivent, traiter de manière équitable tous les Sociétaires en ne prenant en compte que la contribution de chacun à la coopérative, sont deux principes au cœur de ses pratiques.

Les excédents de la CASDEN Banque Populaire sont prioritairement mis en réserve pour assurer son développement et celui de ses membres, dans une logique de long terme au bénéfice des Sociétaires actuels et futurs.

UN MODÈLE D'AFFAIRES SPÉCIFIQUE

La CASDEN Banque Populaire présente la particularité de s'adresser exclusivement aux agents de la Fonction publique et aux personnes morales dont l'activité est au service de ces derniers. Par ailleurs, elle concentre son offre autour de l'épargne, des crédits et de la caution. C'est pourquoi elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires régionales pour proposer tous les services de la banque de détail et un accueil de proximité à tous ses Sociétaires.

Dans le cadre de son plan stratégique ÉLAN 2024, la CASDEN Banque Populaire entend poursuivre son développement auprès de tous les agents de la Fonction publique et les accompagner dans leurs projets professionnels et personnels en répondant à leurs besoins, notamment en faveur de la transition énergétique.

Les trois lignes de force de ce plan stratégique sont : une nouvelle dynamique de développement, une culture de la performance et un fort engagement du collectif. Dans chacune d'elle la CASDEN Banque Populaire déploie ses actions dans quatre dimensions : auprès, des Sociétaires, des militants, des collaborateurs et dans son fonctionnement propre.

01

NOS RESSOURCES



NOS SOCIÉTAIRES

- 2,2 millions de Sociétaires
- 226 Délégués
- 9 500 Correspondants
- 18 Administrateurs
- 1 Censeur



NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF

- La double qualité de nos membres : les Sociétaires sont à la fois clients et détenteurs du capital de la CASDEN
- Une gouvernance démocratique fondée sur le principe « Une personne, une voix »



NOS PARTENARIATS

- Des partenariats avec différents acteurs de la Fonction publique : ministères, établissements publics, syndicats de la Fonction publique, universités, etc.



NOTRE CAPITAL HUMAIN

- 501 collaborateurs (ETP) au siège et en délégations
- 91 indice égalité femmes-hommes
- 6,7 % d'emplois de personnes handicapées



NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 2,1 Md€ de capitaux propres dont :
 - 479 M€ de Parts Sociales
 - 1,6 Md€ de réserves impartageables
 - Ratio de solvabilité : 29,58 %⁽¹⁾



NOTRE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

- 108 Délégations réparties sur tout le territoire national (métropole et outre-mer)
- 1 siège social, bâtiment certifié HQE Effinergie+



NOS RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- 2,5 M de kWh consommés
- 5 914 m³ d'eau consommés

⁽¹⁾ Voir chapitre xx

02

NOS ACTIVITÉS

LA RAISON D'ÊTRE DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

« Banque coopérative, nous nous engageons dans une démarche solidaire et durable pour accompagner avec équité et confiance les projets des agents de la Fonction publique. »

MOBILISER L'ÉPARGNE DE NOS SOCIÉTAIRES

POUR FINANCER À MEILLEUR COÛT LES PROJETS DE NOS SOCIÉTAIRES : CRÉDIT IMMOBILIER CRÉDIT CONSOMMATION

GARANTIR LES PRÊTS DE NOS SOCIÉTAIRES FAITS EN BANQUE POPULAIRE : LA CAUTION

03

NOTRE CRÉATION DE VALEUR



POUR NOS SOCIÉTAIRES

- 11 M€ d'intérêts aux Parts Sociales
- 21,7 M€ de mise en réserve pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir



VIA NOS FINANCEMENTS

- 9,3 Md€ d'encours crédit auprès de nos Sociétaires pour financer :
 - leurs projets de consommation
 - leurs projets immobiliers
- 73,8 Md€ d'encours de caution garantis par CASDEN ou sa filiale Parnasse Garanties



POUR NOS FOURNISSEURS

- 46,3 M€ d'achats



POUR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS ET AUTRES ORGANISMES

- 13 M€ d'impôts



POUR NOS TALENTS

- 48,8 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en Délégations
- 134 recrutements en CDD, CDI et alternants



POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

- 2,1 M€ d'engagement sociétal (fondations, mécénat)

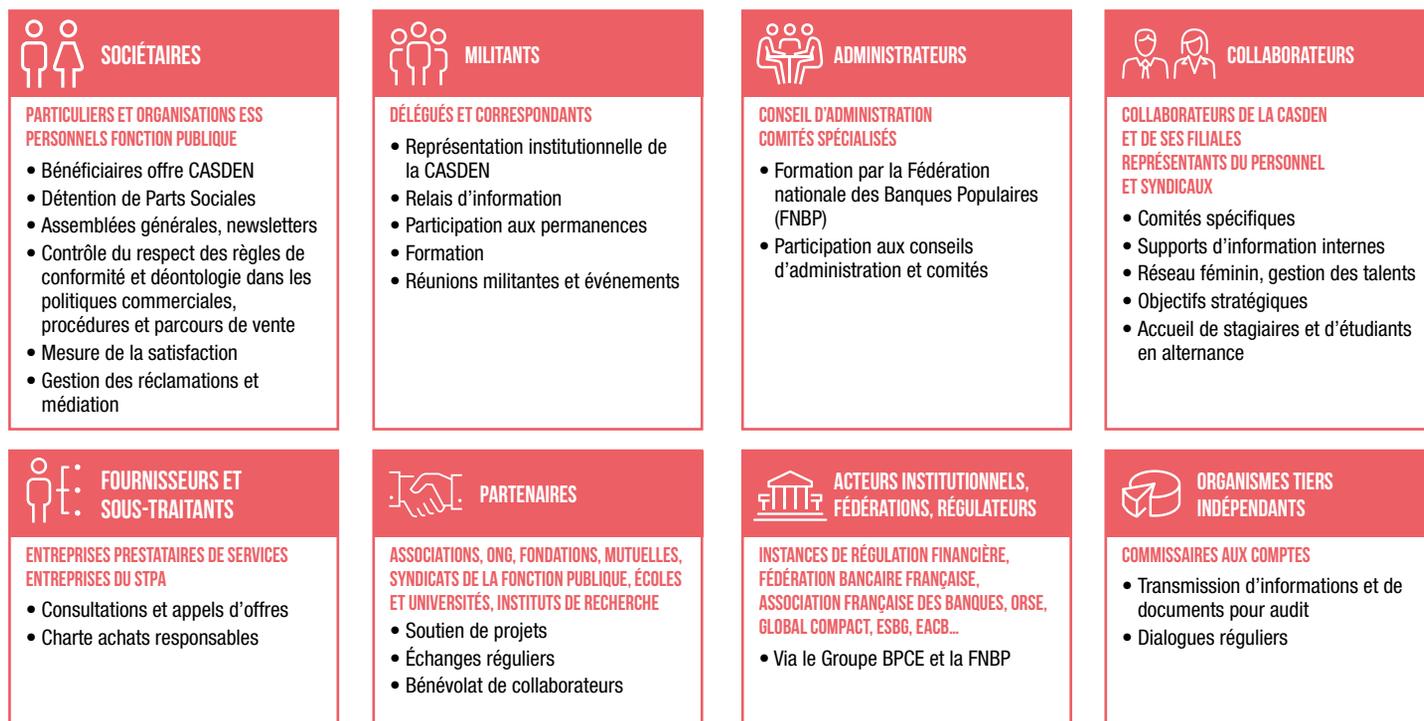


POUR L'ENVIRONNEMENT

- Financements de la transition environnementale :
 - 33 M€ d'investissements « verts » (encours)
 - 43,2 M€ de financement de projets de Sociétaires (production)

UNE PROXIMITÉ CONSTANTE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La CASDEN Banque Populaire mène directement un dialogue permanent et constructif avec ses différentes parties prenantes. Elle collabore avec de nombreux acteurs (État, collectivités locales, associations...) sur des projets sociétaux ou environnementaux, par exemple.



L'ENGAGEMENT COOPÉRATIF ET RSE DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

LA CASDEN BANQUE POPULAIRE ACCOMPAGNE LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE BPCE

En 2021, le Groupe BPCE a placé le climat et « l'expérience collaborateur » au cœur de son nouveau plan stratégique BPCE 2024⁽¹⁾. Les engagements de la CASDEN Banque Populaire s'inscrivent également en cohérence avec ce projet stratégique qui met en avant une stratégie environnementale forte combinée à des objectifs intermédiaires ambitieux et une stratégie RH favorisant la qualité de vie au travail et le développement professionnel de tous les collaborateurs. En complément, la politique RSE du Groupe associe des fondamentaux qui soulignent la prise en compte globale de notre responsabilité économique et sociétale, et le respect de principes qui guident notre démarche.

Dans ce contexte, la stratégie RSE du Groupe BPCE a été structurée autour de trois axes :

- répondre aux attentes de la société civile en favorisant l'inclusion et la solidarité tout en restant un mécène actif sur la place ;
- devenir un acteur majeur de la transition environnementale en plaçant les enjeux sur le climat comme priorité d'action de tous ses métiers et de toutes ses entreprises. Le Groupe BPCE s'engage à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur une trajectoire « Net Zéro ». Il veut accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale et accélérer la réduction de son empreinte carbone propre ;
- dessiner le futur du travail en offrant à ses collaborateurs et futurs employés un environnement de travail hybride adapté afin de déployer efficacement le télétravail. Le Groupe souhaite également

faire progresser ses collaborateurs, talents et jeunes salariés, en les accompagnant dans des circuits de formation dédiés. En parallèle, le Groupe continue d'encourager la mixité dans les fonctions dirigeantes.

Pour en savoir plus sur la stratégie RSE et la DPEF du Groupe BPCE, voir le lien : [Documents de référence et URD du Groupe BPCE](#).

La CASDEN Banque Populaire s'adosse aussi à l'engagement de BPCE au Global Compact, dont la signature, intervenue en 2012, est renouvelée annuellement. Ce code de bonne conduite est à ce jour le plus reconnu au plan international. Les références sur lesquelles il s'appuie (ONU, OCDE, OIT...) permettent à la CASDEN Banque Populaire d'initier, de poursuivre et de développer sa politique de développement durable dans le respect des standards internationaux.

LA CASDEN BANQUE POPULAIRE S'EST DOTÉE D'UNE STRATÉGIE COOPÉRATIVE ET RSE PROPRE

En ligne avec les orientations du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire a intégré pleinement la RSE dans le plan stratégique ÉLAN 2024 avec un des 14 projets stratégiques autour de la thématique entreprise responsable.

Elle s'appuie sur son comité RSE qui contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de RSE et fait des préconisations au Conseil d'Administration.

La CASDEN Banque Populaire a obtenu la labellisation LUCIE 26 000 en novembre 2019, sur la base d'un audit réalisé par Bureau Veritas. Label de référence en matière de RSE en France, aligné sur la norme

(1) - Le plan stratégique 2021-2024 du Groupe BPCE

internationale de la responsabilité sociétale (RSE), l'ISO 26000, cette distinction démontre l'engagement de la CASDEN Banque Populaire dans une véritable démarche de respect de toutes ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, partenaires...), conformément aux principes du développement durable.

La CASDEN Banque Populaire s'est engagée dans une démarche structurante d'amélioration continue sur trois ans. Elle avait identifié 13 pistes de progrès, notamment sur la réduction de son impact carbone, les achats responsables, les investissements responsables... Elle en déjà a mis en œuvre huit et les cinq dernières sont en cours de déploiement. Cette labellisation arrive à échéance fin 2022. La CASDEN Banque Populaire a mené une réflexion sur la suite à mener. Fin 2022, la CASDEN Banque Populaire a validé le renouvellement d'une démarche de labellisation en 2023 avec un nouvel organisme.

Le suivi des actions de RSE est assuré par un référent dédié, au sein de la Direction Communication Groupe et Développement Durable (un ETP est consacré à la RSE). La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la CASDEN Banque Populaire. Afin que la RSE soit l'affaire de tous les collaborateurs, des critères RSE sont intégrés dans le calcul de l'accord d'intéressement.

Au sein de la Fédération Nationale des Banques Populaires les 14 Banques Populaires, dont la CASDEN Banque Populaire, travaillent sur leurs grandes orientations RSE et reportent leurs engagements au travers de l'empreinte coopérative et sociétale.

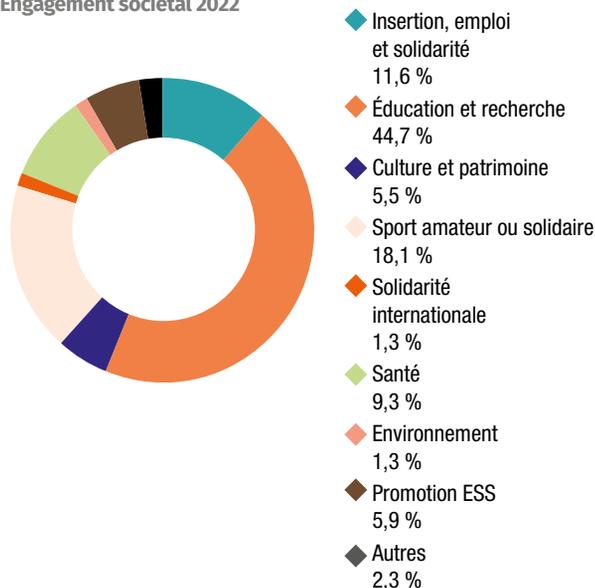
Les Comités RSE & Sociétariat de la Fédération impulsent une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, les présidents des Comités RSE & Sociétariat des Banques Populaires sont réunis tous les ans par la Fédération des Banques Populaires pour se former, échanger leurs bonnes pratiques et partager une dynamique commune.

L'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

La CASDEN Banque Populaire s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau Banque Populaire, lui permettant de rendre compte auprès de ses Sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondée sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année, en euros, les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Ces données sont intégrées dans le dispositif d'open data du Groupe BPCE. En 2022, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la CASDEN Banque Populaire s'est élevée à 5,7 millions d'euros.

La CASDEN Banque Populaire est fortement engagée auprès du monde de l'éducation, mais aussi dans les domaines de la recherche, de la santé, du sport, etc. En 2022, son engagement sociétal s'élève à près de 2,1 millions d'euros.

Engagement sociétal 2022



ENCOURAGER L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE

Fidèle à ses origines, la CASDEN Banque Populaire contribue au développement d'outils pédagogiques permettant d'accompagner les enseignants dans l'animation de leurs classes et dans leur métier.

En partenariat avec l'Office for Climate Education, la CASDEN Banque Populaire soutient et diffuse un guide pédagogique gratuit à destination des enseignants visant à vulgariser le rapport spécial du GIEC « Le climat entre nos mains : terres émergées ».

La CASDEN Banque Populaire soutient depuis sa 1^{re} édition, « Ma thèse en 180 secondes », organisée par la Conférence des présidents d'université (CPU) et le CNRS. Ce concours vulgarise les travaux de recherche auprès du grand public.

La CASDEN Banque Populaire et la Fondation de l'Avenir ont par ailleurs remis le Prix du « Jeune chercheur 2022 » au docteur Jean Porterie, chirurgien cardiaque, pour ses recherches autour d'un biomarqueur sanguin du microbiote valvulaire.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire souhaite montrer son engagement pour le rayonnement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La CASDEN Banque Populaire et Sciences Po Paris ont lancé en 2015 une plateforme d'économie sociale et solidaire au sein de l'École des affaires internationales (PSIA). La CASDEN Banque Populaire continue à soutenir le développement de ce projet pilote d'innovation pédagogique sur l'ESS, au travers d'un enseignement transversal ouvert à tous les étudiants de Sciences Po.

En partenariat avec l'Économie sociale partenaire de l'École de la République (ESPER), la CASDEN Banque Populaire soutient l'opération « Mon ESS à l'École » qui propose aux classes des collèges et lycées de parcourir toutes les étapes de création d'un projet entrepreneurial en ESS, de la définition de son utilité sociale à la production d'un bien ou d'un service. Les valeurs d'égalité, de coopération et de solidarité, ainsi que les principes de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée, qui caractérisent l'ESS, concourent à la formation de citoyens responsables.

ACCOMPAGNER LES FONCTIONNAIRES AU QUOTIDIEN

Dans une volonté d'accompagner tous les agents de la Fonction publique dans leur métier, la CASDEN Banque Populaire a choisi de soutenir les web-conférences WEKA traitant de sujets d'actualité du secteur public. Animées par des experts, ces web-conférences ont traité, par exemple en 2022, de la thématique « QVT à l'hôpital, après la crise quelles priorités ? ».

La CASDEN Banque Populaire a également soutenu des événements de grande ampleur, notamment la 7^e édition de Neuroplanète sur le thème « Les extraordinaires pouvoirs du cerveau », en mars 2022 à Nice ; la soirée des hôpitaux sur le thème « Refonder l'hôpital », en septembre 2022 à Paris ; et le forum Futurapolis Santé sur le thème « Relever les grands défis de demain », en octobre 2022 à Montpellier.

PARTENARIAT PREMIUM 2024

PARTAGER PLUS QUE LES JEUX DE PARIS 2024 DANS TOUS LES TERRITOIRES

Le Groupe BPCE et ses entreprises sont depuis le 1^{er} janvier 2019, partenaires premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce partenariat contribue à plusieurs ambitions du Groupe BPCE : devenir l'acteur bancaire de référence de l'économie du sport ; inscrire ces Jeux dans une perspective historique et participer pleinement à l'Héritage de Paris 2024, grâce à des actions en matière d'inclusion, de diversité et d'excellence environnementale.

Ce partenariat constitue également une opportunité unique de fédérer les 100 000 collaborateurs du Groupe BPCE autour des valeurs d'esprit d'équipe et d'initiative, de dépassement de soi et de solidarité. Pour preuve, la création du programme de mobilisation interne IMAGINE 2024, lancé en 2019.

IMAGINE 2024

Avec pour objectif de faire de chaque collaborateur le premier ambassadeur des Jeux de Paris 2024, le Groupe BPCE a mis en œuvre un dispositif ambitieux de mobilisation interne. Baptisé IMAGINE 2024, celui-ci poursuit plusieurs objectifs : encourager la pratique sportive des collaborateurs ; renforcer la cohésion entre des équipes d'horizons très divers ; amorcer une dynamique d'engagement vis-à-vis des Jeux de Paris 2024. Deux déclinaisons de ce programme peuvent être mises en avant : la création de la plateforme collaborative Team IMAGINE 2024, ouverte à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et l'organisation d'un challenge sportif interne, le défi IMAGINE 2024 réunissant plus de 1200 collaborateurs du Groupe BPCE.

À la CASDEN Banque Populaire, ce sont 22 collaborateurs qui ont participé, en tant qu'athlètes ou supporters, à ce défi.

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Les entreprises du Groupe BPCE accompagnent également les athlètes dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mais aussi dans la réalisation de leurs projets professionnels, en soutenant la Fondation du sport français et le Pacte de performance.

Pour sa part, la CASDEN Banque Populaire a décidé de soutenir trois athlètes de haut niveau, également agents de la fonction publique : Manon Apithy Brunet, escrimeuse et Maréchal des logis dans la Gendarmerie nationale, Manon Genest, para-athlète, ingénieure Santé et sécurité au travail au ministère des Armées et Cyrielle Duhamel, nageuse et agent de sécurité dans la Police nationale.

Dans le cadre du volet Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la CASDEN Banque Populaire a lancé l'exposition « Histoire, sport & citoyenneté (1896-2024) », un programme éducatif national. L'exposition est diffusée gratuitement dans les établissements scolaires et les établissements de la Fonction publique. Elle rend hommage, au travers de 30 panneaux, aux championnes et champions qui ont fait les Jeux Olympiques de 1896 à nos jours et illustre les valeurs citoyennes qu'ils incarnent. Depuis 2021, l'exposition a été présentée plus de 1 800 fois en métropole et outre-mer.

La CASDEN Banque Populaire a soutenu de nombreux projets dans le cadre de la Semaine olympique et paralympique, du 24 au 29 janvier 2022. En s'appuyant notamment sur son réseau de militants, elle a organisé de nombreux événements sur le thème du sport.

La CASDEN Banque Populaire soutient l'association 733, dont une des actions est d'intervenir dans les établissements scolaires pour faire connaître aux plus jeunes les exploits du champion Jesse Owens et partager les valeurs de l'olympisme. Les enseignants peuvent s'appuyer sur un film et un cahier pédagogique.

La Fondation d'entreprise Banque Populaire

La CASDEN Banque Populaire soutient la Fondation Banque Populaire, instrument de mécénat national des 14 Banques Populaires depuis 1992. La Fondation soutient de nombreux projets dans les domaines de la musique classique, du handicap et de l'artisanat d'art.

En tirant parti de sa présence territoriale, de l'expertise de ses jurys et des anciens lauréats, la Fondation a constitué un large réseau, démontrant que la réussite est multiple et à la portée de tous. En 2022, la Fondation a ainsi déjà accompagné plus de 37 projets de vie.

Pour en savoir plus : www.fondationbanquepopulaire.fr/

Partenariats nationaux

La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insuffle et porte une politique de partenariat et de mécénat via son Fonds de dotation qui accompagne des projets en faveur de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat.

En 2022, le soutien à l'Adie – association qui finance, conseille et accompagne des micro-entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité – reste prégnant, tout comme celui à Entreprendre pour apprendre, association qui sensibilise et développe les compétences entrepreneuriales des jeunes. Depuis 2015, la FNBP apporte son soutien à des Chaires de recherche : elle finance des travaux sur la différence coopérative avec la Chaire Lyon 3 Coopération ou encore des études sur la performance des territoires en matière d'innovation avec la Chaire de l'immatériel, Paris Sud. Dans le domaine du droit privé des activités économiques et des coopératives financières, la FNBP apporte son soutien au concours annuel de thèses, organisé par l'Institut français pour la justice et la démocratie (IFJD).

LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'ANALYSE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

Afin d'identifier ses enjeux extra-financiers les plus stratégiques, BPCE a mis en place, en 2018, un groupe de travail avec des représentants des correspondants RSE des Banques Populaires et Caisses d'Épargne et des directions métiers de BPCE : Ressources humaines, Risques, Communication financière, Achats... et les Fédérations.

À l'issue des travaux, une cartographie des risques extra-financiers a été élaborée, qui s'est inspirée de la méthodologie d'analyse des risques de la direction des Risques du Groupe. Cette cartographie est composée :

- d'un univers de 19 risques RSE répartis en trois typologies : gouvernance, produits et services, fonctionnement interne, chaque risque faisant l'objet d'une définition précise ;
- d'une méthodologie de cotation de ces risques, en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

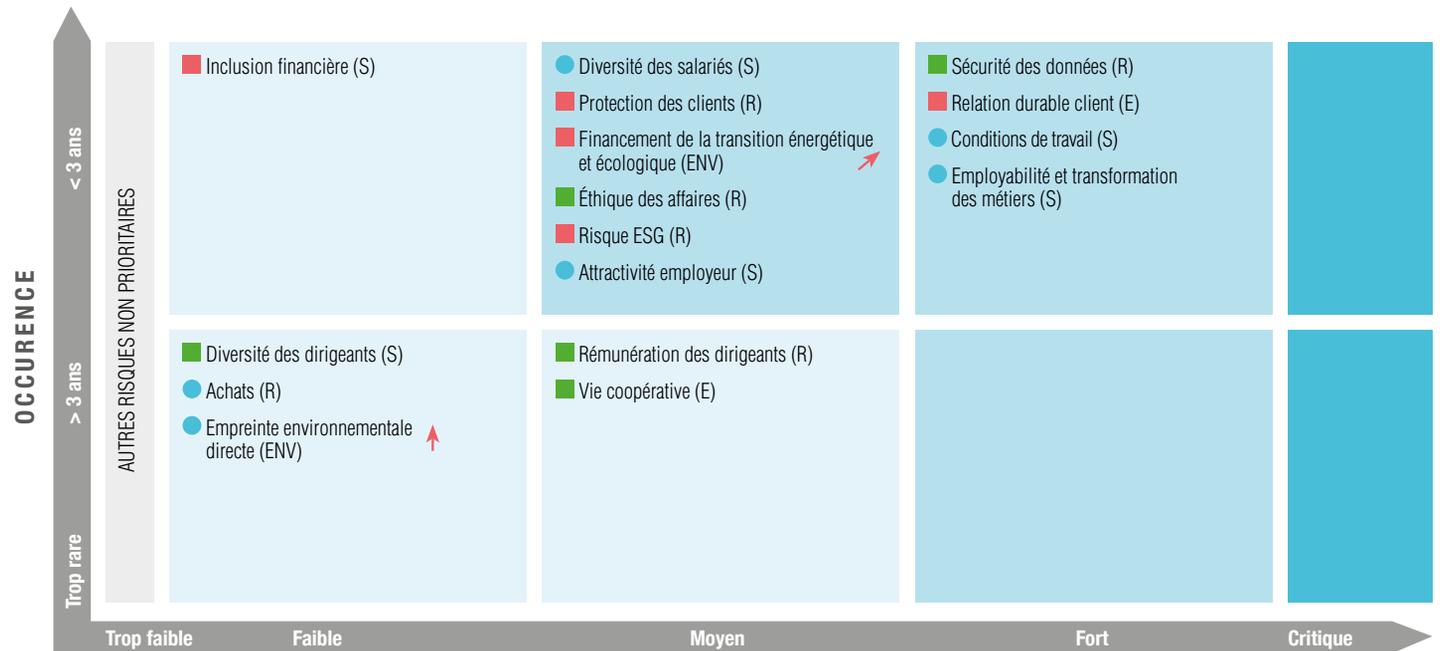
Depuis 2018, des représentants des correspondants RSE et des divers métiers de BPCE se rencontrent chaque année pour faire une mise à jour de cette cartographie. Lors de ces ateliers, les risques extra-financiers et leurs cotations sont revus sous le prisme de :

- l'évolution de la réglementation ;
- l'évolution de la macro-cartographie des risques Groupe ;
- les recommandations des auditeurs externes du reporting ;
- les demandes des agences de notation et investisseurs ;
- les nouveaux standards de reporting.

À la suite des travaux menés cette année par le Groupe BPCE, cette cartographie a ensuite été soumise à des experts métiers de la CASDEN Banque Populaire et validée par le Comité des risques.

L'analyse conduite a fait émerger dix risques majeurs : diversité des salariés, éthique des affaires, protection des clients, sécurité des données, relation durable clients, financement de la transition énergétique et écologique, conditions de travail, employabilité et transformation des métiers, risque ESG et attractivité employeur.

Cartographie des risques RSE bruts de la CASDEN Banque Populaire



Catégorie de risque : ■ Gouvernance ■ Produits et Services ● Fonctionnement interne
 Impact principal : (S) Social/Sociétal - (E) Économique - (R) Réputationnel - (ENV) Environnemental

Tendance pour l'avenir :
 → Gravité plus forte
 ↑ Occurrence plus fréquente
 ↗ Combinaison des deux

Catégorie de risque	Priorité*	Risques extra-financiers	Définition	Page
PRODUITS ET SERVICES	1	RELATION DURABLE CLIENT	Assurer une qualité de service pérenne et satisfaisante aux clients	40
	1	FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe	41
	1	PROTECTION DES CLIENTS	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client	42
	1	RISQUES ESG	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physique liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement	44
	2	INCLUSION FINANCIÈRE	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique	43
FONCTIONNEMENT INTERNE	1	EMPLOYABILITÉ ET TRANSFORMATION DES MÉTIERS	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers	45
	1	DIVERSITÉ DES SALARIÉS	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise	46
	1	CONDITIONS DE TRAVAIL	Assurer des conditions de travail respectueuses aux salariés	48
	1	ATTRACTIVITÉ EMPLOYEUR	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions	49
	2	ACHATS	Établir des relations fournisseurs équitables, pérennes	50
	2	EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DIRECTE	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire	51
GOUVERNANCE	1	ÉTHIQUE DES AFFAIRES	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information	56
	1	SÉCURITÉ DES DONNÉES	Protection des données personnelles des salariés et des clients	57
	2	DIVERSITÉ DES DIRIGEANTS	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance	59
	2	VIE COOPÉRATIVE	Veiller à la participation des Sociétaires à la gouvernance coopérative Assurer la formation des Administrateurs Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe	60
	2	RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres avec une vision à court, moyen et long terme	62

* Priorité de niveau 1 = risques prioritaires/Priorité de niveau 2 = risques secondaires

Le modèle d'affaires est présenté dans le chapitre 2.2.1.3 « Un modèle d'affaires centré sur le développement de l'économie des territoires »

LES INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATÉGORIE DE RISQUES PRODUITS ET SERVICES

PRODUITS ET SERVICES

RISQUE PRIORITAIRE	RELATION DURABLE CLIENT				
Description du risque	Assurer une qualité de service pérenne et satisfaisante aux clients				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Indicateur de satisfaction (TS-I*)	36 (sur 12 018 répondants)	43 (sur 14 603 répondants)	44 (sur 15 330 répondants)	-7	50

*** Indication méthodologique TS-I :**

· Le degré de satisfaction est estimé à partir des retours des Sociétaires à la question « Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant la CASDEN ? », avec une échelle de réponse : très satisfait, assez satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait.

· Mode de calcul : TS-I = % de très satisfaits - % d'insatisfaits (peu ou pas du tout satisfaits).

Source : baromètre CASDEN géré par KANTAR TNS.

POLITIQUE QUALITÉ

La CASDEN Banque Populaire engage ses Sociétaires à répondre à des enquêtes de satisfaction. En 2022, plus de 66 000 Sociétaires ont participé à ces enquêtes, ce qui permet d'avoir une bonne base pour contribuer à l'amélioration des services de la coopérative.

Des enquêtes de satisfaction fournissent régulièrement les indicateurs clés mesurant la satisfaction, notamment le TS-I* (% très satisfaits – % insatisfaits).

Plus de 50 % des répondants du baromètre CASDEN se déclarent très satisfaits. L'indicateur de satisfaction TS-I* (% très satisfaits – % insatisfaits) atteint 36 (50 % de très satisfaits – 14 % d'insatisfaits) en 2022, soit une baisse de 7 points par rapport à 2021. Cela s'explique par un flux d'appels sans précédent de + 15 % par rapport à 2021, entraînant un allongement des délais de traitement.

Les équipes CASDEN Banque Populaire, dans le réseau des Délégations ou au siège, ont redoublé d'efforts en réorganisant les agendas et en développant la gestion à distance des prêts immobiliers.

Dans le cadre de sa démarche Qualité, la CASDEN Banque Populaire suit également l'indicateur de recommandation NPS (Net Promoter Score) issu de l'enquête de satisfaction Groupe. Cet indicateur atteint 13 points en 2022, en progression de +3 points par rapport à 2021, marquant l'attachement et la fidélité des Sociétaires CASDEN Banque Populaire dans ce contexte de forte demande.

Ce que disent les Sociétaires de la CASDEN Banque Populaire

- Les répondants sont davantage satisfaits de la CASDEN Banque Populaire que de leur banque principale : l'indicateur de satisfaction TS-I de la banque principale est en moyenne évalué à 30 (vs 36 pour la CASDEN Banque Populaire, source : baromètre CASDEN).
- 90 % des Sociétaires sont satisfaits de la pertinence des conseils apportés à la suite d'un rendez-vous avec un conseiller CASDEN Banque Populaire, 81 % en sont même très satisfaits (source : enquête QHD, année 2022).

Des motifs d'insatisfaction subsistent, comme les délais de traitement sur lesquels les équipes restent mobilisées pour accompagner au mieux les Sociétaires de la CASDEN Banque Populaire.

RISQUE PRIORITAIRE	FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE				
Description du risque	Accompagner tous les clients vers la transition écologique et énergétique. Faire de cet enjeu une priorité opérationnelle pour tous les métiers du Groupe				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Montant investi dans la transition énergétique	33 M€	25 M€	4 M€	32 %	50 M€ supplémentaires d'ici 2024

Périmètre : Les fonds sont classés SFDR et répondent aux critères de l'article 9. Les obligations vertes ne sont pas classées SFDR (hors scope).

FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de son plan stratégique ÉLAN 2024, la CASDEN Banque Populaire a pour ambition d'intégrer la question de la lutte contre le réchauffement climatique dans ses offres de service et de financement, de gérer les risques et opportunités liés aux transitions énergétiques, climatiques et écologiques.

Dans le domaine de la gestion de ses portefeuilles de placement, la CASDEN Banque Populaire a formalisé une politique d'investissement sectorielle.

Un objectif ambitieux a été formalisé en 2022 : sur les nouveaux fonds et titres investis par la CASDEN Banque populaire ou via sa filiale Parnasse Garanties, elle devra :

- investir au moins 100 millions d'euros dans des fonds ou titres avec une composante ESG sur la période 2022-2024, avec un minimum de 50% de nouveaux investissements verts ;
- tous les nouveaux fonds devront être classés au minimum en article 8 et si possible en article 9 de la SFDR (Sustainable Finance Disclosures Regulation).

En 2022, le Groupe CASDEN a investi dans les fonds de Mirova – Mirova Energy Transition 5 et Mirova Environnement Acceleration Capital ainsi que Clean H2 Infra Fund. Ce dernier fonds a pour objectif de financer entre 15 et 30 projets industriels dans le domaine de l'hydrogène vert.

La CASDEN Banque Populaire s'appuie sur les travaux stratégiques et opérationnels du Groupe BPCE autour de cinq domaines majeurs concernés par les enjeux de transition environnementale :

 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Accompagnement et financement des travaux énergétiques de nos clients sur l'ensemble des marchés
 ÉNERGIES RENOUVELABLES	Accompagnement du développement des projets d'énergies renouvelables dans les territoires
 MOBILITÉ	Accompagnement du marché des infrastructures et de l'équipement collectifs, ainsi que de la mobilité verte des particuliers et entreprises

 ENTREPRISES EN TRANSITION	Accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs activités face aux enjeux environnementaux
 OFFRE ÉCOCITOYEN	Développement d'offres vertes à destination de nos clients « écocitoyens » : épargne et assurance, monétique, banque au quotidien

Le plan stratégique Groupe BPCE a fixé un objectif ambitieux et structurant pour l'ensemble des acteurs du Groupe : augmenter l'encours de financement des secteurs de transition environnementale de la banque de détail de 12 milliards d'euros d'ici 2024 sur les cinq domaines ci-dessus.

LES SOLUTIONS AUX PARTICULIERS

La CASDEN Banque Populaire propose une gamme de « prêts verts » destinés aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques, ou permettre la rénovation énergétique des logements.

Crédits verts : production en nombre et en montant

	2022		2021		2020	
	Encours (M€)	Nombre	Encours (M€)	Nombre	Encours (M€)	Nombre
Éco-PTZ	1,254	63	3,294	243	3,520	242
Rénovation énergétique ^{(1) (2)}	21,834	1218	10,233	600	0,171	17
AUTOVair ⁽²⁾	20,118	1054	11,110	672	0,627	61

(1) Le PREVair est devenu le prêt Rénovation énergétique en 2022.

(2) La CASDEN Banque Populaire distribue des prêts Rénovation énergétique (ancien PREVair) et AUTOVair depuis octobre 2020.

RISQUE PRIORITAIRE	PROTECTION DES CLIENTS				
Description du risque	Faciliter la compréhension des produits et services par tous les clients. Communiquer clairement et vendre des produits et services adaptés à chaque besoin du client				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Taux de réclamation info-conseil à réponse positive/Nombre de réclamations	10%	4,47%	1,69%	124%	5%

GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services, quel que soit leur canal de distribution, ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction Conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées, et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction Conformité coordonne la validation des animations commerciales au niveau local, le cas échéant. Elle s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction Conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures, parcours de vente et politiques commerciales garantissent, à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins. Par ailleurs, en cas de détection du non-respect de la réglementation, la fonction Conformité décline des plans d'action afin d'y remédier.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La conformité des produits et des services commercialisés par la CASDEN Banque Populaire et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction Conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

La CASDEN Banque Populaire procède chaque année à la mise à jour de sa cartographie des risques de non-conformité. Cette évaluation s'effectue sur 10 risques agrégés, dont la protection de la clientèle et la vie des produits. Chaque risque fait l'objet d'une évaluation. Globalement, la CASDEN Banque Populaire maintient un dispositif de maîtrise de risque efficace sur ces sujets.

À cette fin, les collaborateurs de la CASDEN Banque Populaire sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs de la force commerciale. Une formation à la déontologie a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, intitulée « Les incontournables de l'éthique professionnelle ». Par ailleurs, BPCE a déployé un Code de bonne conduite et d'éthique, auprès de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE. Dans ce contexte, la CASDEN Banque Populaire dispose d'une charte de déontologie, qui renvoie au Code de conduite du Groupe BPCE, et adhère aux principes qui y sont énoncés.

Le Groupe BPCE a mis en place un dispositif de formations réglementaires obligatoires qui fait l'objet d'une revue annuelle. La DRH de la CASDEN Banque Populaire s'assure également du suivi de ces formations réglementaires obligatoires par les collaborateurs.

Les voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations est organisé autour de trois niveaux successifs décrits ci-dessous :

- 1^{er} niveau : les conseillers CASDEN Banque Populaire ;
- 2^e niveau : le service réclamations, si le différend n'a pas été réglé au niveau 1 ;
- 3^e niveau : le médiateur, si le différend persiste malgré l'intervention du niveau 2.

Le médiateur est une personnalité indépendante. Il dispose de son propre site internet. Un formulaire permet au client de déposer sa demande de médiation.

La CASDEN Banque Populaire dispose d'un service en charge des réclamations clients.

Les échanges ou transferts de réclamations entre les services sont organisés afin que toute réclamation puisse recevoir une réponse dans les meilleurs délais.

L'information du client sur les voies de recours

Ces voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- sur le site internet de la CASDEN Banque Populaire : www.casden.fr/Plan-du-site/Faire-une-reclamation ;
- sur les plaquettes tarifaires ;
- dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations

Ce pilotage concerne en particulier :

- les motifs de plainte ;
- les produits et services concernés par ces plaintes ;
- les délais de traitement.

Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du Groupe, aux directions chargées du contrôle interne, ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

68 % des réclamations sont traitées dans les 10 jours. Le délai moyen de traitement en 2022 était de 8 jours.

	2022	2021	2020
Délai moyen de traitement	8 jours	9 jours	11 jours
% en dessous des 10 jours	68%	67%	64%

Analyse et exploitation des réclamations

La CASDEN Banque Populaire analyse les réclamations afin de détecter les dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques.

L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices à mener avec les directions concernées. La recherche des causes à l'origine des réclamations est un axe de travail que nous développons. En 2022 :

- le nombre de réclamations « Information/conseil » traitées en 2022 avec une réponse favorable/Nombre total de réclamations traitées en 2022 a été de 10 % ;
- le nombre de réclamations « Opération non autorisée » traitées en 2022 avec une réponse favorable/Nombre total de réclamations

traitées en 2022 a été de 2 %.

Cette démarche d'amélioration continue se nourrit également des commentaires formulés par les clients dans les enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur les réseaux sociaux ou les avis Sociétaires.

RISQUE NON PRIORITAIRE	INCLUSION FINANCIÈRE
Description du risque	Assurer un accès à l'offre pour tout public tant au niveau géographique que technologique

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION BANCAIRE

Des délégations proches et accessibles

Fin 2022, la CASDEN Banque Populaire comptait 108 délégations départementales.

La CASDEN Banque Populaire s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 95,4 % des délégations remplissent cette obligation.

Réseau de délégations départementales

	2022	2021	2020
Accessibilité			
Nombre de délégations départementales	108	108	108
Agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)	95,4 %	95,4 %	95,4 %

* Le nombre de délégations départementales accessibles aux personnes à mobilité réduite est inchangé depuis 2020, en raison de la nature architecturale des copropriétés (parvis, ascenseur...) empêchant tous travaux.

ACCOMPAGNER LES CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

La CASDEN Banque Populaire ne distribue que des comptes d'épargne et des crédits. Elle n'est pas concernée par le dispositif OCF (offre à la clientèle fragile), mais uniquement par la détection et l'accompagnement des clients en difficulté identifiés dans le cadre de l'activité de crédit.

Au 31 décembre 2022, 2 674 Sociétaires de la CASDEN Banque Populaire étaient identifiés en situation de fragilité financière. Afin de mieux accompagner ces Sociétaires, un dispositif de formation (e-learning et classes virtuelles) des conseillers a été reconduit sur 2022 : 246 collaborateurs ont suivi des modules sur l'offre clients fragiles (238 en 2021).

Concernant les collaborateurs de nos partenaires Banques Populaires agissant pour le compte de la CASDEN Banque Populaire, un support de formation sur le dispositif mis en place est également diffusé à ces Banques, qui doivent l'intégrer à leur propre support de formation. Le support de formation précise le cadre réglementaire puis le dispositif opérationnel.

L'établissement s'investit également en matière de pédagogie bancaire via la Fédération Nationale des Banques Populaires, qui est membre de l'association Finances et Pédagogie.

PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

La CASDEN Banque Populaire, qui ne distribue pas de compte de dépôt, dispose d'une procédure adaptée à ses activités. Elle détecte, à travers un outil spécifique, les Sociétaires faisant l'objet d'un deuxième impayé et présentant un risque de se trouver en situation de surendettement. Tous les Sociétaires, dont les dossiers ont été déclarés recevables par la commission de surendettement, sont également catégorisés « clientèle fragile financièrement ».

Les clients détectés se voient proposer un entretien téléphonique, afin de faire le point sur les éventuelles difficultés financières et de définir une solution adaptée à leur situation.

RISQUE PRIORITAIRE	RISQUES ESG				
Description du risque	Prise en compte des critères ESG et des risques de transition et physiques liés au changement climatique dans les politiques sectorielles et l'analyse des dossiers de financement et d'investissement				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Montant investi dans l'ESG	59 M€	54 M€	22 M€	9 %	100 M€ supplémentaires d'ici 2024

Périmètre : Les fonds investis dans la transition énergétique sont classés SFDR et répondent aux critères de l'article 9. Les obligations vertes ne sont pas classées SFDR (hors scope).

Les obligations « Social » sont définies par ICMA.

La CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans les dispositifs déployés par le Groupe BPCE décrits ci-dessous.

GOUVERNANCE

En 2022, la comitologie du Groupe BPCE a été renforcée avec la généralisation de l'intégration des éléments climatiques dans la comitologie de chacune de ses entités.

PRÉSENCE D'UNE FILIÈRE RISQUES CLIMATIQUES DANS TOUTES LES ENTITÉS DU GROUPE

Une filière Risques climatiques au sein du Groupe BPCE a été organisée au printemps 2020 avec la participation, au sein de la CASDEN Banque Populaire, d'un correspondant issu de la Direction des Risques et Conformité (DRC) dont le rôle consiste à :

- suivre l'actualité des travaux coordonnés chez BPCE pour le compte du Groupe afin d'être en mesure de les mentionner auprès de la DRC de l'établissement et, éventuellement, de ses instances dirigeantes. Par exemple : participation du Groupe au stress test ACPR ou à l'exercice volontaire d'analyse de sensibilité de l'EBA ;
- être le relais local des travaux auprès des équipes concernées afin de sensibiliser, décliner et permettre les échanges et les a mises en place des dispositifs en interne ;
- être informé des évolutions réglementaires et des échanges de places pouvant impacter l'activité des établissements ;
- répondre à des demandes de groupes de travail dédiés sur certains projets.

L'animation de la filière des correspondants Risques climatiques a accru la sensibilisation des collaborateurs, et des actions de formation sont proposées dans les autres directions. Une newsletter mensuelle, une conférence trimestrielle et des classes virtuelles sur des thèmes précis sont de nature à favoriser la diffusion de la culture risques climatiques dans l'ensemble des entités. Les bonnes pratiques identifiées sont présentées lors de ces événements réguliers ou ad hoc. La formation Climate Risk Pursuit continue d'être déployée dans les établissements. De plus, des formations, répondant au plus près des attentes, sont en cours de développement. Les instances dirigeantes sont également formées à ces sujets de manière régulière.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES ET DES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

Intégration de critères ESG dans les politiques des risques financiers

En termes de risques financiers, une appréciation des risques climatiques est effectuée, entre autres, au travers de la gestion et du suivi de la réserve de liquidité. La prise en compte des critères climatiques, et plus largement, des critères ESG est réalisée selon trois axes : la qualité environnementale du titre, la notation ESG des émetteurs, ainsi qu'une analyse en température avec définition d'un objectif en ligne avec le plan stratégique du Groupe.

Concernant les investissements en Private Equity, les travaux d'intégration de critères d'analyse ESG sont en cours afin de définir des profils ESG d'établissement-investisseur.

En 2022, la CASDEN Banque Populaire a investi 59,5 millions d'euros dans des nouveaux fonds ou titres, en intégrant les critères ESG.

Dans le cadre de la réserve de liquidité, la CASDEN Banque Populaire a acquis 10 millions d'euros d'obligations sociales émises par la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale). Un engagement de 3 millions d'euros a été donné à Educapital II, un fonds dédié à l'éducation et à la formation. Educapital est la principale plateforme d'investissement pan-européenne spécialisée dans les domaines du futur de l'éducation et du monde du travail.

LES INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE, ACTIONS ET POLITIQUES POUR LA CATÉGORIE DE RISQUE FONCTIONNEMENT INTERNE

FONCTIONNEMENT INTERNE

RISQUE PRIORITAIRE	EMPLOYABILITÉ ET TRANSFORMATION DES MÉTIERS				
Description du risque	Adéquation des besoins de l'entreprise avec ceux des salariés pour répondre aux évolutions des métiers.				
	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Taux de prise de poste*	12 %	10,5 %	8,7 %	+ 1,5 pt	+ 20 % en 2024

*Périmètre : recrutements externes CDI, mobilités internes CDI et transformations CDD en CDI

Dans un contexte où les changements s'accroissent, la formation devient stratégique et un pilier de l'expérience collaborateur. Elle doit permettre aux collaborateurs de se préparer aux nouveaux enjeux et de renforcer leurs compétences en vue de faciliter leur parcours professionnel. Dans ce contexte, l'investissement consacré à la formation est central pour faire de cet accompagnement un axe fort de la politique de la CASDEN Banque Populaire.

Dans un environnement en pleine mutation, la CASDEN Banque Populaire s'attache à mener une politique responsable de développement des ressources humaines :

- tant pour réussir l'intégration de nouveaux collaborateurs, que pour garantir l'employabilité de ses salariés ;
- résolument orientée vers la valorisation des compétences et la réalisation professionnelle des collaborateurs ;
- respectueuse des personnes dans toute leur diversité.

La CASDEN Banque Populaire, comme les autres banques du Groupe BPCE, continue d'évoluer dans un environnement marqué par de profondes transformations dans son modèle relationnel avec les Sociétaires, que d'organisation du travail et d'évolutions des métiers. Elle est, en outre, confrontée au contexte démographique caractérisé à la fois par le départ en retraite d'un flux croissant d'actifs et par l'allongement des carrières.

Ainsi, la CASDEN Banque Populaire met en œuvre les moyens afin d'assurer l'adéquation entre les besoins en compétences métiers et le développement des compétences des salariés, ceci dans une perspective d'accès ou de maintien dans l'emploi ou de projet professionnel. Les dispositifs de recrutement, d'intégration, de formation et de gestion de carrière sont donc essentiels.

Favoriser le développement des compétences

L'investissement dans la formation professionnelle est essentiel pour accompagner les collaborateurs dans l'évolution de leur emploi et développer leurs compétences, en cohérence avec les besoins et ambitions stratégiques de l'entreprise.

Les grandes orientations de la formation professionnelle ont donc pour objectif principal d'accompagner l'ambition de la CASDEN Banque Populaire de se positionner comme la banque référente de la Fonction publique. L'engagement et les compétences des salariés associés à son modèle coopératif constituent ses meilleurs atouts pour ancrer son développement et son attractivité.

Depuis plusieurs années, la CASDEN Banque Populaire, comme toutes les autres banques, est confrontée à l'évolution des attentes et comportements de ses Sociétaires. Elle doit s'adapter aux profondes transformations du secteur bancaire et faire face aux mutations technologiques, notamment à la digitalisation.

L'année 2022 a été marquée par le déploiement du plan stratégique du Groupe BPCE pour les années 2022-2024, qui a donné la direction

des ambitions fixées collectivement par et pour l'ensemble des entreprises du Groupe. Afin d'accompagner les ambitions du plan stratégique du Groupe, les orientations générales de la formation de la Branche Banque Populaire ont été construites autour de trois axes :

- La montée en expertise de nos métiers ;
- Une posture adaptée aux enjeux de développement ;
- De nouvelles modalités d'apprentissages et de l'innovation pédagogique.

Dans le sillon du Groupe, et s'inscrivant pleinement dans les orientations de la Branche, la CASDEN Banque Populaire a elle-même fixé son cap pour les trois prochaines années avec la mise en place de son nouveau plan stratégique : ÉLAN 2024.

Trois lignes de force structurent ce nouveau plan stratégique : une nouvelle dynamique de développement, une culture de la performance et le fort engagement du collectif.

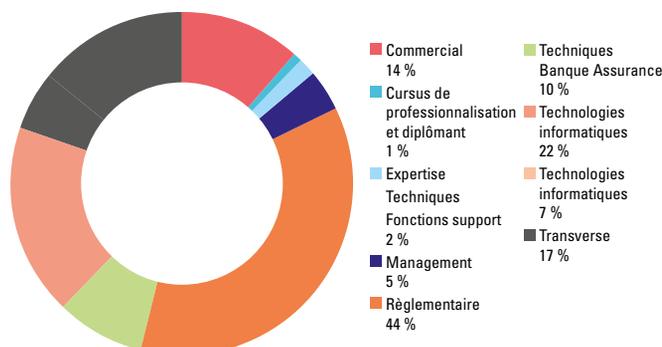
Pour soutenir ce plan de développement, la CASDEN Banque Populaire a augmenté son investissement formation en 2022 en consacrant 5,9% de sa masse salariale à la formation continue, soit une augmentation de près de 1,5 point par rapport à l'année 2021, correspondant à un volume de 13 500 heures de formation.

En 2022, le contexte de sortie de crise a ainsi contribué à la relance de notre dynamique en capitalisant sur les apprentissages liés à l'hybridation du travail qui a fortement impacté notre organisation du travail. De nouvelles modalités pédagogiques, comme la démocratisation de la formation à distance, a permis de construire des projets de formations séquencées et innovantes afin de mieux s'articuler avec les besoins métiers.

Nombre d'heures de formation par ETP

	2022	2021	2020
Nombre d'heures / ETP	26 h	20 h	15 h

Répartition du nombre d'heures de formation par domaine de formation sur l'année 2022



Heures de formation réalisées tous types de contrats confondus (CDI, CDD, alternants, présents sur l'année)

Des passerelles entre les métiers et une dynamique de mobilité

Le Groupe BPCE, à travers sa politique de formation, de mobilité, ainsi que ses outils RH JUMP et la bourse à l'emploi, permet aux salariés qui le souhaitent de construire un projet de passerelle vers un métier différent au sein du Groupe.

La CASDEN Banque Populaire relaie les outils du Groupe afin de promouvoir la mobilité au sens large, qu'elle soit interne ou au sein des entreprises du Groupe BPCE. La mobilité, qu'elle soit professionnelle ou géographique, concourt en effet à l'évolution des compétences des salariés et, par la multiplicité des expériences qu'elle offre, participe au développement de leur employabilité.

Convaincue que la mobilité interne enrichit les méthodes de travail, développe la coopération et permet de mixer les compétences, la CASDEN Banque Populaire mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière de recrutement interne.

Faire appel aux forces vives en présence contribue à révéler le capital humain, à fidéliser et à renforcer l'engagement et le sentiment d'appartenance en offrant de réelles perspectives d'évolution.

En 2022, 41% des postes ouverts en CDI ont été pourvus par mobilité interne, soit plus du double qu'en 2021 (18,5%).

Ce dynamisme est accompagné d'une politique formation permettant l'acquisition de nouvelles compétences et garantissant

l'employabilité des collaborateurs.

Dans un contexte où la transformation du modèle bancaire et ses impacts nécessitent une adaptation constante des compétences et des organisations, la mobilité apparaît, plus que jamais, comme un vecteur profitable au développement des compétences des collaborateurs et à leur employabilité.

Dans cette perspective, la CASDEN Banque Populaire engage ses salariés à être attentifs aux opportunités qui pourraient se dessiner au sein des entreprises du Groupe.

En 2022, 13% des embauches en CDI provenaient d'une entreprise du Groupe alors que 21% des sorties des effectifs CASDEN l'ont été vers une entreprise du Groupe, illustrant la dynamique de mouvement enclenchée depuis plusieurs années.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA DIVERSITÉ

Pour la CASDEN Banque Populaire, il est important de garantir un traitement équitable visant à réduire les inégalités et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun (âge, sexe, origine, ethnique...), en dehors de tout préjugé.

Elle a poursuivi ses objectifs dans trois domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'emploi des personnes en situation de handicap, ainsi que le soutien à l'emploi des jeunes.

RISQUE PRIORITAIRE	DIVERSITÉ DES SALARIÉS				
Description du risque	Assurer l'égalité de traitement des candidats à l'embauche et des salariés au sein de l'entreprise				
	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Index égalité professionnelle	91	90	80	+ 1 point	Atteindre a minima 85 points d'ici 2024

Promouvoir l'égalité professionnelle

La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des entreprises est un gage de justice sociale et de performance économique. Elle constitue, en ce sens, un enjeu stratégique pour la CASDEN Banque Populaire.

Elle s'engage concrètement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment par la mise en œuvre de l'accord égalité professionnelle en faveur des femmes et des hommes, signé à l'unanimité des organisations syndicales pour la période 2022-2024. Cet accord consolide les engagements déjà pris et identifie de nouvelles actions pour faire progresser l'effectivité de l'égalité professionnelle au sein de notre entreprise dans les sept domaines d'action :

- la sensibilisation et la communication ;
- le recrutement ;
- la formation professionnelle ;
- la rémunération ;
- la promotion professionnelle et le déroulé de carrière ;
- la conciliation des temps de vie et l'exercice de la parentalité ;
- la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel.

Le taux de féminisation de la CASDEN Banque Populaire s'élève à 70% (CDI). 81% des techniciens sont des femmes. Le taux des femmes parmi les cadres est en légère baisse au 31 décembre 2022, puisqu'il s'élève à 51% et perd 3 points par rapport aux années précédentes.

L'ouverture des postes à pourvoir en recrutement externe se fait de manière indifférente aux femmes et aux hommes à compétences, expériences et profils équivalents. Le recrutement des femmes représente 56% du total des embauches CDI, CDD, dont l'alternance,

en 2022. La part des recrutements de femmes en CDI représente, quant à elle, 47% des embauches en 2022.

La CASDEN Banque Populaire assure un accès à la formation, indifféremment aux hommes et femmes, à due proportion de la part qu'ils représentent dans l'effectif.

En matière salariale, le ratio du salaire médian entre les femmes et les hommes est de 26,28. Ce ratio est lié à la structure de la population à la CASDEN Banque Populaire et à la surreprésentation des femmes chez les techniciens.

La CASDEN Banque Populaire reste attentive à la réduction des inégalités. Elle applique une méthodologie de détection des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes afin de réduire ces écarts et d'harmoniser les salaires à l'embauche. À cet effet, depuis 2022, une enveloppe spécifique négociée avec les partenaires sociaux en négociation annuelle obligatoire est dédiée à la suppression des éventuels écarts salariaux injustifiés entre les femmes et les hommes.

L'ensemble de ces actions se traduit notamment par une nouvelle hausse du score à l'index égalité professionnelle à hauteur de 91/100 pour l'année 2022, soit une hausse de 16 points depuis 2020.



Salaire de base médian de l'effectif CDI par sexe et par statut

	2022	2021	2020	ÉVOLUTION 2021-2022
	Salaire médian	Salaire médian	Salaire médian	Salaire médian
Femme non cadre	34 000 €	33 394 €	32 903 €	1,8%
Femme cadre	51 944 €	50 862 €	50 233 €	2,1%
Total des femmes	35 789 €	35 159 €	34 664 €	1,8%
Homme non cadre	34 136 €	33 148 €	32 969 €	3%
Homme cadre	55 084 €	55 050 €	55 031 €	0,1%
Total des hommes	48 544 €	47 282 €	47 351 €	2,7%

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

Ratio H/F sur salaire médian

	2022	2021	2020
NON CADRE	0,4%	-0,74%	0,20%
CADRE	5,7%	7,61%	8,72%
TOTAL	26,28%	25,64%	26,79%

CDI hors alternance inscrits au 31 décembre

L'année 2022 a été rythmée par de nombreuses actions de communication et de sensibilisation telles que des semaines dédiées aux thématiques concernant la mixité, la lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel ou encore, la parentalité. Durant ces temps forts, l'ensemble des collaborateurs ont pu bénéficier d'actions de formation, de guides pouvant les aider au quotidien, d'éclairages et de chiffres clés ou encore de témoignages.

Par ailleurs, à l'instar de nombreuses entreprises du Groupe, la CASDEN Banque Populaire a créé, depuis 2017, son propre réseau féminin, « Elles CASDEN » qui compte fin 2022 plus de 90 adhérentes et adhérents. De nombreuses actions de sensibilisation, d'entraide et d'animation du réseau ont été menées en 2022 pour soutenir la mobilité interne et/ou externe et renforcer la parité à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise. Le réseau « Elles CASDEN » a également été à l'initiative du partenariat avec Capital Filles, qui propose un marrainage pour accompagner des jeunes filles dans leurs études.

Enfin, conformément aux engagements pris dans l'accord égalité professionnelle, la CASDEN Banque Populaire a déposé un dossier de candidature auprès de l'AFNOR en vue d'une labellisation pour l'égalité professionnelle femmes-hommes en 2023.

Une mobilisation en faveur des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de son engagement pour la diversité et la promotion de l'égalité des chances, la CASDEN Banque Populaire déploie une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap au travers de l'accord de branche Banque Populaire.

Cette politique repose sur des engagements clairs, inscrits dans des accords de groupe, de branche ou d'entreprise, conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) et, plus largement, de la loi de 2005.

En 2019, le Groupe BPCE a renouvelé son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature de quatre accords pour la période 2020-2022.

Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents accords et traduisent la volonté des parties prenantes de consolider et amplifier la politique handicap sur quatre axes :

- le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap ;
- le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, par la formation, le parcours professionnel et la prise en compte des besoins de compensation de la situation de handicap ;
- l'accompagnement au changement de regard pour une meilleur inclusion et qualité de vie au travail des salariés en situation de handicap ;
- le soutien des personnes en situation de handicap travaillant au sein du secteur du travail protégé et adapté via une politique d'achat volontariste.

Du fait de sa politique active et engagée en matière de diversité, le taux d'emploi du personnel en situation de handicap de la CASDEN Banque Populaire s'élève, en 2022, à 6,7%⁽¹⁾, soit une augmentation de plus de 0.5 point par rapport à 2021, dépassant ainsi le taux d'emploi légal de 6%.

En 2022, la CASDEN Banque Populaire poursuit ses engagements en faveur de la diversité et la promotion de l'égalité des chances, en déployant une politique visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, les salariés en situation de handicap en poste bénéficient d'un accompagnement individualisé dans le cadre des actions de maintien dans l'emploi.

Le recours au secteur du travail adapté et protégé (STPA) est également encouragé avec l'intégration systématique d'un prestataire spécialisé dans le cadre des appels d'offre réalisés.

Soutenir l'emploi des jeunes et agir plus globalement en faveur de l'inclusion

Aider les jeunes à entrer dans la vie active est un enjeu majeur de la politique RH de la CASDEN Banque Populaire comme des entreprises du Groupe BPCE.

L'embauche de jeunes en alternance est en effet un véritable atout permettant de capitaliser sur l'accompagnement réalisé par l'entreprise : formation aux méthodes de travail, apprentissage d'un métier et acculturation à l'entreprise.

À défaut d'intégration définitive dans l'entreprise, ces périodes d'alternance complètent de façon significative le parcours académique des jeunes, et constituent une expérience professionnelle irremplaçable, enrichissante et valorisée sur un CV. Elles leur offrent l'opportunité d'accéder à une première expérience professionnelle fortement prisée des futurs employeurs, lors de leur recherche d'emploi.

La CASDEN Banque Populaire mène une politique dynamique en faveur de l'alternance.

Depuis trois ans, le nombre moyen d'étudiants en alternance ne cesse de progresser, permettant à la CASDEN Banque Populaire d'atteindre un taux bien supérieur au taux légal de recrutement instauré par la réforme de 2014 sur l'apprentissage, fixé à 5% des effectifs. Ainsi, au 31 décembre 2022, 48 jeunes (soit 8,8% des effectifs) exerçaient leur mission sur des fonctions support ou sur des métiers en lien avec les Sociétaires.

La CASDEN Banque Populaire souhaite accompagner ces jeunes vers un emploi durable quand les opportunités le permettent. Elle a ainsi permis à près d'un quart des jeunes terminant leur contrat en alternance en 2022, d'accéder à un poste en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

(1) - Le taux d'emploi du personnel en situation de handicap 2022 définitif n'est pas disponible à la date de publication du rapport

Agir en faveur de l'inclusion

Un cadre de travail respectueux, dans lequel chacun de nos salariés peut exprimer ses compétences et son potentiel, est un gage de performance individuelle et collective. La CASDEN Banque Populaire, convaincue que la somme des différences est une force et qu'elle permet d'être plus agile, plus innovant et plus en phase avec les évolutions de notre société, poursuit ses actions de formation à la non-discrimination auprès des recruteurs et, plus largement, de sensibilisation de tous les collaborateurs à la non-discrimination et à la lutte contre le sexisme, par la mise à disposition de e-learning, de vidéos sur les stéréotypes ou de conférences.

S'engager pour la qualité de vie au travail

Pour le Groupe BPCE, la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) consiste à créer un environnement de travail conciliant satisfaction des clients, aspirations des salariés et performance économique. Son développement s'appuie sur un réseau de référents présents dans chaque entreprise et porteurs des politiques locales, permettant de définir les actions au plus près du terrain.

En 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Banque Populaire a renforcé le cadre de référence et facilite, dans chaque entreprise, la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des champs de la QVCT.

Cet accord donne une place centrale au travail en promouvant la prévention, l'anticipation des difficultés et l'amélioration continue des situations de travail. Il met un accent particulier sur :

- le rôle des référents QVCT, dans chaque entreprise du Groupe, avec la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ;
- une meilleure prise en compte des situations individuelles sensibles pour favoriser l'inclusion.

En concertation avec les partenaires sociaux, la CASDEN Banque Populaire s'attache à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de vie et de santé au travail garantissant la qualité de leur environnement professionnel.

En effet, la démarche de QVCT préconisée au sein de la CASDEN Banque Populaire vise à augmenter son attractivité, à améliorer l'engagement, la motivation professionnelle et la fidélisation de l'ensemble des collaborateurs en renforçant notamment l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le droit à la déconnexion, et en accompagnant les transformations du travail induites par le télétravail et par la digitalisation des modes de travail.

Par ailleurs, la CASDEN Banque Populaire porte une attention particulière au maintien du lien avec ses salariés en absence de longue durée, en relation étroite avec les équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail et ce, dans le but d'anticiper et de préparer le retour à l'emploi.

RISQUE PRIORITAIRE	CONDITIONS DE TRAVAIL				
Description du risque	Assurer des conditions de travail respectueuses des salariés				
Indicateurs clés	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Taux d'absentéisme maladie (hors absence pour invalidité) + accidents du travail	5,80 %	4,80 %	4,20 %	+ 1 pt	Maintenir le taux en dessous de 5,5 %

Conciliation vie professionnelle-vie personnelle

La CASDEN Banque Populaire est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. En 2022, 15% des collaborateurs en CDI, dont 96% de femmes, ont opté pour un temps partiel.

Par ailleurs, la CASDEN Banque Populaire accompagne ses collaborateurs dans leurs contraintes parentales en leur proposant divers services et prestations sociales, telle que l'indemnité liée aux frais de garde des enfants. Dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à la Gestion des emplois et des parcours professionnels, la CASDEN Banque Populaire a mis en place une charte de 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

CDI à temps partiel par statut et par sexe

	2022	2021	2020
Femme non cadre	56	79	86
Femme cadre	15	16	17
Total des femmes	71	95	103
Homme non cadre	1	1	1
Homme cadre	2	3	3
Total des hommes	3	4	4

Santé et sécurité au travail

Afin d'assurer la sécurité, de prévenir et protéger la santé des salariés, la CASDEN Banque Populaire procède à l'évaluation des risques professionnels, définit les actions de prévention adaptées et les solutions à apporter face à des risques déterminés et les répertorie dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact). Ces documents sont accessibles à tous et font l'objet d'une mise à jour, dès lors qu'intervient un événement ou une modification significative des conditions de santé, de sécurité ou de travail. Cette actualisation régulière est un gage d'efficacité dans la prévention des risques.

Pour accompagner les collaborateurs qui font face à des incivilités, la CASDEN Banque Populaire met à disposition, depuis plusieurs années, une ligne d'écoute, de conseil et de soutien psychologique externe avec le cabinet Pro-consulte.

Un accompagnement de proximité est également proposé par l'intermédiaire de la Direction des Ressources humaines et des managers de proximité.

En 2022, la CASDEN a par ailleurs continué à proposer un module de formation et de sensibilisation sur ce thème, permettant aux salariés confrontés à ces agissements de réagir et d'adopter les bons comportements.

La CASDEN Banque Populaire est dotée d'un Comité social et économique et d'une commission santé sécurité et conditions de travail dont l'une des missions porte sur la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Ces instances veillent à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail, ainsi qu'au respect des prescriptions législatives et réglementaires en la matière.

Déjà, en 2021, l'accent avait été mis sur la prévention des risques psychosociaux avec la publication d'un guide à destination des collaborateurs, portant principalement sur l'identification des situations, les réactions appropriées, le signalement des faits qu'ils soient individuels et/ou collectifs, et le rôle de chaque acteur interne ou externe à l'entreprise.

En 2022, et dans la continuité des engagements pris dans l'accord égalité professionnelle, un focus a été fait sur la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel. La CASDEN Banque Populaire a réaffirmé son engagement à garantir pour les femmes comme pour les hommes, des environnements de travail sécurisants, respectueux de leur santé, de leur intégrité et de leur dignité et une tolérance zéro face à ce type d'agissement.

Attirer et fidéliser les talents

Dans un contexte de tension du marché du travail, la CASDEN Banque Populaire, à l'instar des autres entreprises du Groupe, se doit non seulement d'attirer les candidats, mais également de retenir ses talents.

Les impacts de la crise sanitaire sur le plan de l'organisation et de l'environnement de travail et de l'accélération de la numérisation et du digital ont généré des pénuries de profils et de compétences.

Par ailleurs, les banques de détail comme la CASDEN Banque Populaire, confrontées au moindre intérêt porté par les jeunes générations pour des métiers considérés comme peu attractifs ou à la forte concurrence entre acteurs du marché, doivent prendre en compte les attentes des candidats en lien avec le sens au travail, l'éthique et la responsabilité sociale.

Dans ce contexte, la CASDEN Banque Populaire a lancé dès début 2022, dans le cadre de son plan stratégique ÉLAN 2024, un projet stratégique sur les enjeux du futur du travail et notamment, autour de la marque employeur. La CASDEN Banque Populaire se distingue en effet par sa contribution et son engagement dans de nombreuses actions sociétales comme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la recherche et de l'économie sociale et solidaire.

La fidélisation des talents représente également un levier important pour maintenir et développer les compétences. L'expérience collaborateur est au cœur des stratégies car, tout comme le candidat, le collaborateur est devenu un client interne qu'il faut comprendre, séduire et satisfaire.

Les salariés de la CASDEN Banque Populaire ont l'occasion de s'exprimer tous les deux ans grâce à l'enquête d'opinion interne Groupe « Diapason ». La dernière édition a été marquée par des thèmes autour de la révolution digitale, des impacts sur les métiers et compétences, des méthodes et pratiques managériales, des conditions de travail ou encore de la gestion des carrières.

RISQUE PRIORITAIRE	ATTRACTIVITÉ EMPLOYEUR				
Description du risque	Proposer un cadre de travail attractif, des perspectives d'évolution dans le temps et donner du sens aux missions				
Indicateurs clés	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Taux d'engagement*	-	-	80 %	-	Maintenir un taux à 80 %

* L'enquête Diapason est pilotée par le Groupe BPCE ; l'édition 2022 a été reportée à avril 2023.

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la CASDEN Banque Populaire s'élève à 568 collaborateurs. La part des contrats à durée indéterminée représente 88% de cet effectif global, en légère baisse, du fait du nombre de postes vacants constaté au 31 décembre.

	2022		2021		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDI y compris alternance	520	88 %	521	91 %	513	90 %
CDD y compris alternance	68	12 %	54	9 %	55	10 %
TOTAL	588	100 %	575	100 %	568	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

Répartition des embauches

	2022		2021		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDI y compris alternance	38	37 %	44	44 %	26	21 %
CDD y compris alternance	66	63 %	57	56 %	59	69 %
TOTAL	104	100 %	101	100 %	85	100 %

CDI et CDD inscrits au 31 décembre

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord GEPP du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire accorde une importance particulière au respect des grands équilibres entre les générations de salariés, notamment au travers de la gestion de sa pyramide des âges par l'intégration de jeunes de moins de 30 ans, tendant à compenser les départs en retraite.

En 2022, la part des jeunes âgés de 18 à 30 ans représente 32% des embauches réalisées en CDI.

Comme évoqué précédemment, la CASDEN Banque Populaire mène également une politique dynamique en faveur de l'alternance. L'accueil des jeunes dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage est un élément clé de la politique des Ressources humaines de la coopérative. Cette politique lui permet de se créer un vivier de jeunes collaborateurs, disposant de compétences avérées et en lien avec les besoins et ambitions de développement de l'entreprise.

Rendre les collaborateurs acteurs du changement

Le modèle affinitaire de la CASDEN Banque Populaire est fondé sur une offre dédiée, un ancrage dans la Fonction publique, des Sociétaires engagés. Depuis 2015, la CASDEN Banque Populaire a mené de grandes transformations pour accompagner notamment l'ouverture à toute la Fonction publique, renforcer ses fonds propres et stabiliser ses résultats.

Trois lignes de force structurent ce plan stratégique : une nouvelle dynamique de développement, une culture de la performance et le fort engagement du collectif.

Ces orientations en ligne avec la raison d'être de la CASDEN Banque Populaire impactent à la fois les Sociétaires et le réseau militant, mais aussi l'entreprise et les collaborateurs.

Le plan stratégique de la CASDEN Banque Populaire 2022- 2024 a été présenté aux collaborateurs en janvier 2022, puis 14 projets stratégiques ont été lancés dès le mois de mars.

De nombreux collaborateurs ont alors été impliqués pour lancer, conduire, animer et décliner les grands programmes de transformation de l'entreprise.

Ces transformations ont été facilitées par :

- des pratiques managériales fondées sur l'écoute des collaborateurs et la capacité à donner du sens aux missions confiées ;
- des méthodes de travail collaboratives, portées par différentes initiatives internes, et bénéficiant souvent de l'accompagnement de la Tribu Agile et de leurs facilitateurs dans l'animation de groupes de travail ;
- l'encouragement à libérer les initiatives et la responsabilisation de chacun ;

- la prise en compte des impacts humains dans l'accompagnement des transformations.

Ainsi, en 2022, plus de 120 collaborateurs ont été mobilisés pour conduire ces projets de changement.

Pour la CASDEN Banque Populaire, l'engagement des collaborateurs passe également par un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Quatre accords ont été signés au cours de l'année 2022 :

- le protocole d'accord préélectoral signé le 17 janvier 2022, ayant pour objectif de fixer les modalités d'organisation des élections professionnelles, et dont le premier tour s'est tenu du 3 au 10 mars 2022 ;
- dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail, la CASDEN Banque Populaire a conclu, à l'unanimité de ses organisations syndicales, un accord relatif au télétravail en date du 5 décembre 2022 ;
- en matière de rémunération et d'avantages sociaux, le 14 février 2022, la CASDEN Banque Populaire a conclu, à l'unanimité de ses organisations syndicales, un accord relatif aux négociations annuelles obligatoires au titre de 2022, visant notamment à définir l'enveloppe des augmentations individuelles, les principes d'attribution de la prime de performance ainsi qu'à reconduire les avantages sociaux portés par le précédent accord NAO 2021. En outre, la CASDEN Banque Populaire a conclu avec la CFTC, le 10 octobre 2022, un accord relatif à la prime de partage de la valeur, visant à définir les modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des salariés.

RISQUE SECONDAIRE	ACHATS
Description du risque	Établir des relations fournisseurs équitables, pérennes

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La politique d'achat de la CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans celle du Groupe BPCE.

Depuis 2021, la référente RSE, qui est membre du Comité achats, a vocation à promouvoir les achats responsables et à accompagner les acheteurs.

La politique d'achats responsables du Groupe BPCE, mise à jour en 2021, s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du Groupe, dans laquelle la filière achat a un rôle essentiel à jouer. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'achats responsables poursuit un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs.

En 2022, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, BPCE Achats a mis en œuvre activement les principes d'action suivants afin d'intégrer la RSE dans ses actes d'achat :

- intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat, avec l'identification et l'utilisation de critères spécifiques (sourcing de fournisseurs, écoconception, analyse du cycle de vie, mesure de l'impact environnemental des biens et services achetés...);
- évaluer, lors des consultations, la performance RSE des fournisseurs selon des critères RSE adaptés, des produits et/ou services objets des consultations (dont le devoir de vigilance) ;
- mesurer les impacts environnementaux des projets d'achat, dont l'impact carbone ;

- favoriser, avec l'ensemble des entreprises du Groupe BPCE, le développement économique et social du tissu économique local ;
- augmenter le recours aux fournisseurs inclusifs via des structures d'insertion par l'activité économique et des structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA).

La charte des achats responsables, initiative conjointe de BPCE Achats et des principaux acteurs français de la filière banque et assurance, est un des documents de référence du dossier de consultation envoyé aux fournisseurs. Elle a pour objet d'associer les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance.

La RSE est intégrée :

- dans la politique achats responsables du Groupe BPCE ;
- dans le processus achats, la déclinaison de la politique achats responsables a été formalisée dans la procédure générale d'achat. Les outils associés ont été identifiés et sont en cours de développement ;
- dans les dossiers d'achat en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus, et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les organes de décision. En 2022, des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques ont été formalisés afin de couvrir 100% des 140 catégories d'achat de la segmentation achats du Groupe : ces questionnaires adaptés aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux permettent une évaluation RSE des fournisseurs, qui, au-delà d'être un critère de

choix lors des consultations, vont aussi permettre d'identifier les axes RSE à suivre et à améliorer lors de l'exécution des contrats et des plans de progrès ;

- dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achat, en amont des projets achat, pour chacune des 140 catégories d'achat ;
- dans la professionnalisation de la filière achat :
 - en complément des formations 2021 sur les achats responsables, afin de contribuer à la transformation de la filière achat, une formation a été élaborée et déployée auprès de cette filière avec l'Afnor sur la norme ISO20400 ;
 - l'ensemble des acheteurs ont été formés à l'outil des risques RSE des 140 catégories d'achat.

L'ambition du Groupe est de continuer à déployer et systématiser, dans 100% des dossiers traités, la prise en compte de la RSE dans le cadre des prises de décision en matière d'achat à horizon 2024, et au partage des meilleures pratiques et au suivi systématique des critères RSE.

La politique achat de la CASDEN Banque Populaire intègre ces éléments.

DÉLAIS DE PAIEMENT

En 2022, BPCE Achats a poursuivi les enquêtes de mesure des délais de paiement à l'échelle du Groupe. Leurs résultats figurent dans les outils de reporting achat du Groupe.

Par ailleurs, la CASDEN Banque Populaire met également tout en œuvre afin de limiter le délai de paiement de ses fournisseurs. Ce délai est égal à 28 jours en 2022.

RISQUE SECONDAIRE	EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DIRECTE
Description du risque	Mesurer l'empreinte environnementale pour la réduire

La réduction de l'empreinte environnementale de la CASDEN Banque Populaire dans son fonctionnement s'inscrit en cohérence avec l'objectif du Groupe BPCE de diminuer ses émissions carbone de 15% entre 2019 et 2024.

Pour la CASDEN Banque Populaire, cet objectif se traduit par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10% entre 2019 et 2024.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La CASDEN Banque Populaire réalise, depuis 2010, un bilan annuel de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un outil sectoriel spécifique. Il aide à réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'Ademe, de la norme ISO 14064 et du GHG (Green House Gaz) Protocol.

L'outil permet d'estimer les émissions de GES du fonctionnement des délégations et du siège de la banque. Le résultat obtenu est donc celui de la « vie de bureau » de l'entreprise. Les émissions induites par les produits et services bancaires sont exclues du périmètre de l'analyse.

Les informations relatives à la mesure et à l'alignement des portefeuilles des entreprises du Groupe BPCE se retrouvent dans la DPEF Groupe⁽¹⁾.

La méthodologie permet de fournir :

- une estimation des émissions de gaz à effet de serre par entreprise ;
- une cartographie de ces émissions :
 - par poste (énergie, achats de biens et services, déplacements de personnes, immobilisations et autres),
 - par scope⁽²⁾.

Cet outil permet de connaître annuellement le niveau et l'évolution de ses émissions et établit un plan de réduction local.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la CASDEN Banque Populaire a émis 3 835 teq CO₂ en 2022 en baisse de 20,3% par rapport à 2019, année de référence.

Les deux postes les plus significatifs de son bilan carbone sont les achats, qui représentent 38%, et les déplacements, qui représentent 30% du total des émissions de GES.

Émissions de gaz à effet de serre

	2022 (TONNES EQ CO ₂)	2021 (TONNES EQ CO ₂)	2020 (TONNES EQ CO ₂)	ÉVOLUTION 2022-2021
Énergies	154	162	150	-5.1%
Achats et services	1 454	1 419	1 349	+2.4%
Déplacements de personnes	1 146	1 268	985	-10.7%
Immobilisations	831	880	907	-5.9%
Autres	250	245	232	+2.04%
Total	3 835	3 972	3 623	-3.6%

DÉPLACEMENTS

Au total, en 2022, les déplacements professionnels en voiture ont représenté 14 485 litres de carburant. Le gramme de CO₂ moyen par kilomètre (étiquette constructeur) des voitures de fonction et de service est de 133.

Dans le but de mieux gérer les consommations d'énergies liées aux déplacements des salariés et encourager l'usage des transports en commun, le Plan de mobilité a été mis à jour en 2022.

L'infrastructure du siège social, avec parking à vélo sécurisé, salle de fitness, douches et vestiaires, favorise la pratique sportive et les déplacements courts à vélo ou à pied. La CASDEN Banque Populaire propose à ses collaborateurs des prises de recharge pour véhicules électriques et des places de covoiturage.

Dans le cadre des déplacements domicile-travail, l'entreprise encourage ses salariés à moins utiliser les transports ou à faire l'usage de moyens de transport plus propres.

(1) Documents de référence et URD du Groupe BPCE.

(2) Le GHG Protocol divise le périmètre opérationnel des émissions de GES d'une entité comme suit :

- scope 1 (obligatoire) : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, tourbe..) de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise ;
- scope 2 (obligatoire) : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité ;
- scope 3 (encore facultatif) : somme de toutes les autres émissions indirectes (de la chaîne logistique, étendue au transport des biens et des personnes).

Ainsi ont été mis en place :

- l'indemnisation à 100 % de la carte de transport en commun ;
- la limitation des indemnités kilométriques pour les trajets journaliers entre 20 et 100 km aller-retour ;
- la généralisation de deux jours de télétravail pour tous les métiers compatibles, en équipant les collaborateurs à leur domicile.

Pour les déplacements professionnels :

- le recours aux visioconférences ou téléconférences dans la mesure du possible ;
- l'incitation à prendre dans la mesure du possible le train plutôt que l'avion ou la voiture.

PRODUCTION DES BIENS ET DES SERVICES

L'objectif est de limiter la consommation des matières premières, de l'eau et d'énergies.

Pour la CASDEN Banque Populaire, cela se traduit à trois niveaux.

a) L'optimisation de ses consommations d'énergies et les mesures prises en matière d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables.

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la CASDEN Banque Populaire poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant :

- à inciter ses collaborateurs à limiter leurs consommations d'énergies au siège et en délégations départementales ;
- à réduire sa consommation d'énergies et à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Consommation d'énergie (bâtiments)

	2022	2021	2020	EVOLUTION 2022-2021
Consommation totale d'énergie par m ² (kWh/m ²)	100.59	108.42	88.44	-7,22 %

Actions mises en place :

- le siège social à Champs-sur-Marne. Ce bâtiment répond aux derniers standards de haute qualité environnementale : démarche HQE, label Effinergie+, 40% plus performant que la réglementation thermique 2012 ;
- au siège et en délégations départementales du matériel favorisant les économies d'énergie est installé lors des travaux de rénovation : détecteur de présence, programmateur chauffage, isolation, etc. ;
- l'utilisation de néons basse consommation ;
- en 2022, les collaborateurs, à l'exception des conseillers du réseau, sont passés d'un poste fixe à un ordinateur portable moins émetteur de CO₂.

b) L'utilisation durable des ressources (eau, matières premières...)

Les principaux postes de consommation de la CASDEN Banque Populaire sont le papier et le matériel bureautique.

Consommation de papier

	2022	2021	2020	EVOLUTION 2022-2021
Tonnes de ramettes de papier vierge (A4) achetées par ETP	0.017	0.016*	0.026	+6,25 %

*réduction due à l'externalisation de certains documents.

Actions mises en place :

- 100% des publications internes imprimées sur des papiers certifiés PEFC/FSC (gestion durable des forêts) ;
- sensibilisation des collaborateurs à la réduction de l'utilisation de papier : des actions au siège social incitent au partage d'écogestes. La synthèse de leurs impressions hebdomadaires et des impacts environnementaux qui en découlent est disponible sur leur poste de travail. Un groupe partage également des articles et bonnes pratiques concernant le développement durable sur le réseau social d'entreprise.

c) La prévention et la gestion de déchets

La CASDEN Banque Populaire respecte la réglementation relative aux mesures de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, en s'assurant de son respect par ses sous-traitants en matière de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois et de déchets électroniques et électriques (DEEE).

Pour cela, la CASDEN Banque Populaire a déployé :

- un dispositif sous forme de bornes de collecte des déchets spécifiques (papier, cannettes, bouteilles et bouchons en plastique, déchets divers) et de valorisation de ses déchets au siège. Le prestataire collecte et pèse chaque type de déchets, permettant une traçabilité efficace ;
- le recyclage et le réemploi de ses déchets d'équipements électriques et électroniques.

Déchets

	2021	2020	2019	EVOLUTION 2022-2021
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)	0 kg*	290 kg	0 kg	-100 %
Total de déchets industriels banals (DIB)*	34 tonnes	25 tonnes	29 tonnes	+ 36 %
Quantité de déchets électriques ou électroniques (D3E)/ETP	0 kg	0,57 kg	0 kg	- 100 %
Total de déchets industriels banals (DIB)/ETP*	67,8 kg	49,5 kg	57,6 kg	+ 37 %

*Erreur de base de calcul : sur les années précédentes était pris en compte le total des déchets et non uniquement les DIB. Données rectifiées sur 2020 et 2021.

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le Groupe BPCE a pris la pleine mesure des impacts environnementaux et sociaux du numérique en inscrivant un volet numérique responsable dans son plan stratégique. Les objectifs sont de réduire de 15% le bilan carbone de l'IT et d'améliorer de 10% l'efficacité énergétique de ses Data Centers à horizon 2024 (par rapport à 2019).

La création d'une filière numérique responsable en 2020 s'inscrit dans ce cadre, en promouvant la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux du numérique dans la transformation digitale du Groupe BPCE. La CASDEN Banque Populaire participe à construire et à mettre en œuvre les recommandations de cette filière.

Optimiser la croissance de nos parcs de matériels et maîtriser les impacts de leur usage

À la CASDEN Banque Populaire, une solution de mise en veille des écrans, sous 10 minutes d'inactivité, et des ordinateurs, sous 3 heures d'inactivité, a été mise en œuvre.

Maîtriser et mesurer les impacts de nos équipements informatiques

En 2022, la CASDEN Banque Populaire a équipé tous ses collaborateurs de PC portable. En évitant le double équipement lié au télétravail, cette mesure a permis de diviser par deux le parc de matériels.

Sensibilisation au numérique responsable

L'enjeu est de sensibiliser le plus grand nombre au numérique responsable et de former les collaborateurs des métiers de l'informatique à la mise en œuvre des bonnes pratiques au quotidien.

En 2022, la CASDEN Banque Populaire a réalisé plusieurs actions :

- les collaborateurs des métiers de l'IT et de la RSE de la CASDEN Banque Populaire ont participé à des groupes de travail composés de plus de 100 contributeurs des filières informatique, achat et RSE des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Les sujets abordés ont concerné, entre autres, les outils de sensibilisation, la communication, les achats IT, etc. Ces ateliers ont notamment permis de réaliser des recueils de bonnes pratiques ;
- la CASDEN Banque Populaire a participé au Cyber World CleanUp Day : événement de sensibilisation aux impacts des usages numériques par le nettoyage de fichiers et la collecte de DEEE (déchets électriques et électroniques des équipements) ;
- une série de GIFs réalisés par les collaborateurs sur les écogestes a été diffusée. Deux d'entre eux portent sur le numérique responsable (extinction des écrans des salles de réunion et des postes de travail lorsqu'ils ne sont pas utilisés) ;
- quelques collaborateurs de la CASDEN Banque Populaire ont réalisé des formations sur les enjeux du numérique responsable. Ils ont participé en juin 2022 à la première plénière de la filière numérique responsable, qui a réuni plus de 200 collaborateurs.

POLLUTION

En matière de risque de nuisances lumineuses, la CASDEN Banque Populaire se réfère à la réglementation qui limite, depuis le 1^{er} juillet 2013, les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, tels que les commerces et les bureaux⁽¹⁾ :

- éclairage de la quasi-totalité du siège piloté automatiquement en gestion technique du bâtiment (mise en place de régulateurs, détecteurs de présence, etc.) ;
- 5 délégations sur 108 ont été rénovées en 2022 dans un souci de réduction d'énergie (éclairage 100 % LED, détecteur de mouvement, mise en place de systèmes économes en énergie pour les enseignes, etc.). À date, 81,48 % du parc a été rénové.

Plan de réduction des dépenses énergétiques 2022

La CASDEN Banque Populaire s'est engagée, à compter du 8 décembre, dans un plan de sobriété énergétique afin de participer à l'effort collectif demandé par le Gouvernement. Visant une réduction de 10 % de sa consommation énergétique par rapport à l'année 2019, plusieurs dispositions ont été appliquées :

- température limitée à 19°C durant la période hivernale ;
- climatisation enclenchée uniquement au-delà de 26°C ;
- application des écogestes par les collaborateurs ;
- extinction des écrans dès lors qu'ils ne sont plus utilisés ;
- arrêt des ballons d'eau chaude à l'exception des locaux de ménage, douches et du restaurant d'entreprise au siège ;
- temporisation et réglage de la sensibilité lumineuse des couloirs et du parking au siège ;
- extinction de l'enseigne lumineuse du siège ;
- fermeture du siège huit vendredis, du 9 décembre 2022 au 27 janvier 2023.

GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

La CASDEN Banque Populaire a installé six ruches sur le toit de son siège social dans le cadre de son partenariat avec l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Elle soutient son programme « Abeilles, sentinelles de l'environnement » qui vise à sensibiliser à la vie des abeilles et à les protéger. Un apiculteur référent de l'Unaf vient s'occuper du rucher pendant la haute saison. En 2022, les abeilles ont produit 60 kilos de miel.

ALIGNER LES PORTEFEUILLES SUR UNE TRAJECTOIRE NET ZÉRO

Le Groupe BPCE s'est engagé dans une démarche d'alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette contribution du Groupe au respect de l'Accord de Paris sur le climat suppose la définition de méthodologies, d'indicateurs et la fixation d'objectifs intermédiaires.

Le groupe bancaire ne cesse notamment d'affiner ses méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'alignement climatique de ses portefeuilles, au travers de sa démarche de colorisation Green Evaluation Models et de ses adhésions :

- à l'initiative Net Zero Banking Alliance pour ses activités bancaires en juillet 2021 ;
- à la Net Zéro Asset Owner Alliance pour ses activités d'assurance en octobre 2022.

La démarche Green Evaluation Models de colorisation de nos portefeuilles de financement conduit à l'évaluation de leur performance climatique et du potentiel de transition de nos clients. Elle est destinée à orienter les actions commerciales, en priorité sur les secteurs les plus émissifs.

Les initiatives Net Zéro viennent renforcer et compléter le cadre d'évaluation de l'alignement climatique de nos portefeuilles au travers de cibles et métriques carbone, à terme comparables avec celles publiées par nos pairs.

Le besoin de progresser en matière de mesures et d'améliorer la qualité des données sur le climat est un enjeu commun à l'ensemble des entreprises et institutions. Aussi, le Groupe BPCE s'engage à suivre et à intégrer les dernières évolutions en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes ou de méthodologies d'évaluation carbone et d'alignement sur une trajectoire « Net Zéro ».

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET ACTIVITÉS DURABLES

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 « Taxonomie » met en place une classification des activités économiques afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables.

Cette initiative impose aux acteurs des marchés financiers, aux entreprises assujetties à la publication d'une déclaration non financière (NFRD bientôt remplacée par la directive CSRD), aux États membres de l'UE, lorsqu'ils élaborent des mesures, des normes ou des labels pour les produits financiers ou les obligations vertes, de publier des informations indiquant dans quelle mesure leurs activités correspondent à des activités considérées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie européenne.

(1) - Cf. arrêté du 25 janvier 2013 qui est venu encadrer le fonctionnement des éclairages non résidentiels provenant notamment des bureaux, commerces, façades et vitrines.
Source : www.legifrance.gouv.fr

Elle se fonde pour cela sur six objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est dite « éligible » lorsqu'elle contribue potentiellement, mais pas nécessairement, à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique.

Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- contribuer significativement à l'un des six objectifs environnementaux, et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués ;
- ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les cinq autres objectifs environnementaux (« Do not Significantly Harm », DNSH) et donc se conformer aux critères d'examen techniques définis dans des actes délégués ;
- respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

À ce jour, trois principaux actes délégués ont été publiés par la Commission européenne :

- le règlement Délégué 2021/2139 du 4 juin 2021 concerne les critères d'examens techniques utilisables concernant les deux premiers objectifs environnementaux ;
- le règlement Délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 contient des précisions sur les informations devant être publiées en fonction des types de structure concernés par le règlement taxonomie ;
- un règlement Délégué complémentaire 2022/1214, publié le 15 juillet 2022, relatif aux deux premiers objectifs sur le climat couvre certaines activités des secteurs du gaz et du nucléaire au regard de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique.

La réglementation prévoit une entrée en application progressive de ces évaluations.

Ainsi, pour les deux premiers exercices, selon l'acte délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (soit les exercices 2021 et 2022), l'objectif consiste à identifier les activités dites « éligibles ». Depuis le 1^{er} janvier 2023, suite au règlement Délégué complémentaire 2022/1214, le gaz et le nucléaire sont inclus dans les activités éligibles. L'obligation de produire les indicateurs de durabilité GAR (green asset ratio) en application de l'article 8 du règlement Taxonomie s'applique au 1^{er} janvier 2022 aux entreprises soumises à l'obligation de publier les informations non financières (Déclaration de performance extra-financière – DPEF) conformément à l'article 19 bis et à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée (modifiée par la directive NFRD 2014/95/UE). L'information du Groupe BPCE pour l'exercice 2022 décrit ainsi la part des activités éligibles sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, complétée de toutes les informations obligatoires visées notamment à l'article 10 du règlement délégué du 6 juillet 2021 dit « article 8 » du règlement Taxonomie.

En revanche, l'information complémentaire relative à l'alignement des activités éligibles portant sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ne pourra être communiquée qu'à compter de l'activité réalisée en 2023, conformément aux

exigences du règlement délégué « article 8 », qui accorde un délai supplémentaire pour organiser au niveau européen la production et la collecte d'informations fiables et indispensables auprès des entités économiques contribuant à la mesure des indicateurs de performance. Les actifs verts correspondant aux activités dites alignées à la Taxonomie se distinguent de celles éligibles en confrontant la performance de ces activités éligibles à des critères techniques et exigences en matière de respect de l'environnement et de minima sociaux. À compter du 1^{er} janvier 2024, les sociétés financières devront publier un *reporting* complet, avec des indicateurs d'alignement avec les six objectifs.

2. GAR OBLIGATOIRE

PRINCIPES

L'article 8 du règlement taxonomie 2020/852 introduit la publication de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP), le Green Asset Ratio (GAR) et ses dérivés. Les ICP dérivés ne sont pas à produire pour la publication au titre de l'année 2022.

Les ICP sont publiés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle, dans un environnement conforme au FINREP. Les montants à prendre sont systématiquement des montants bruts. Cette précision est apportée à plusieurs reprises dans l'annexe V du règlement 2021/2178 du 6 juillet 2021, levant toute ambiguïté. Les dépréciations comptables ne sont donc pas prises en compte, et il n'est pas demandé d'indiquer leur montant.

En 2022, le GAR correspond au montant d'actifs éligibles à la taxonomie rapporté aux actifs couverts totaux.

Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité

L'annexe V du règlement 2021/2178 définit les actifs couverts totaux, qui représentent le périmètre des actifs soumis à l'analyse de l'éligibilité. Les catégories d'actifs financiers incluant dans le total des actifs couverts sont :

- les actifs financiers au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ;
- les participations dans des filiales ;
- les coentreprises et entreprises associées ;
- les actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Conformément à la réglementation, l'analyse de l'éligibilité se définit par une série d'exclusions qui sont précisées aux articles 7 et 10 du règlement 2021/2178. Le dénominateur et le numérateur sont construits à partir du total bilan de l'établissement dont sont retirés certains éléments. Pour le dénominateur et le numérateur du ratio, les expositions exclues des actifs couverts sont :

- les administrations centrales, les banques centrales et organismes supranationaux ;
- les actifs financiers détenus à des fins de négociation y compris les dérivés de ce portefeuille.

Parmi les actifs couverts sont exclus du numérateur du ratio :

- les instruments dérivés de couverture ;
- les entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de la directive 2013/34/UE (NFRD) ;
- les prêts interbancaires à vue.

La trésorerie et équivalent de trésorerie et les autres actifs (goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité, mais sont inclus de fait dans le dénominateur.

Méthodologie retenue

L'analyse de l'éligibilité des actifs financiers et notre capacité à la justifier ont conduit à ce que seules les expositions suivantes soient retenues dans le GAR obligatoire :

- les crédits habitat et les prêts à la rénovation énergétique ;
- les prêts automobiles à des particuliers octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- les expositions sur les entreprises financières et non financières soumises à la NFRD, pour lesquelles la part d'éligibilité des activités a pu être obtenue ;
- les green bonds corporate ;
- les financements des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales (affectation habitat et équipement) et Office public de l'habitat (OPH).

Les prêts immobiliers aux logements et prêts automobiles à des particuliers ont été considérés comme des activités éligibles, indépendamment de leur géographie.

L'identification des contreparties soumises à la NFRD a été réalisée à partir de la taille des entreprises (entreprises hors PME et PRO) et de leur géographie (Europe). Cependant, la part des activités éligibles n'a pas pu être collectée pour une prise en compte dans les actifs éligibles. Les entreprises NFRD ne figurent donc pas au numérateur du GAR.

Actifs non éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts

Ne sont affichées en « non éligibles » que les expositions soumises à analyse d'éligibilité au numérateur et qui s'avèrent effectivement non éligibles à la suite de cette analyse.

Les expositions aux entreprises financières et non financières assujetties à la NFRD, mais dont les activités économiques ne sont pas éligibles sont affichées en « non éligibles ». Il en est de même des expositions sur les entreprises soumises à NFRD dont les activités pourraient être éligibles, mais dont les données n'ont pas pu être collectées.

Les autres actifs (par exemple, les immobilisations corporelles et incorporelles) sont exclus de l'analyse d'éligibilité. Ils sont cependant bien au dénominateur des ratios d'éligibilité.

Politique d'alignement (exigence de l'annexe XI du règlement Délégué 2021/2178) avec la réglementation taxonomie

Le Groupe BPCE entend engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés.

La stratégie climatique du Groupe BPCE est décrite dans le présent chapitre « Être un acteur majeur de la transition environnementale », notamment en termes d'engagements avec les clients et contreparties.

La publication, à compter de 2024, des activités dites alignées viendra enrichir ses mesures climatiques internes et engagements sur le vert. Aussi, le Groupe BPCE tient compte de la taxonomie européenne dans la conception de ses offres et services « verts », et vise à respecter autant que cela est possible les critères d'alignement. Cette exigence impose une collecte d'informations relatives importante ; des travaux sont en cours et devraient aboutir en 2023.

En millions d'euros	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
Total des actifs couverts inclus au numérateur et au dénominateur	17 133	99,97 %	16 980	99,85 %
Total des actifs éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts - GAR	7 576	44,22 %	7 315	43,08 %
Total des actifs non éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	7 855	45,85 %	7 713	45,42 %

En millions d'euros	2022		2021	
	Montant	%	Montant	%
Instruments dérivés – Comptabilité de couverture*	9	0,05 %	5	0,03 %
Prêts interbancaires à vue*	259	1,51 %	550	3,23 %
Encours auprès des entreprises financières et non financières, non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE (NFRD)*	941	5,49 %	880	5,18 %
Total des actifs exclus du numérateur*	1 209	7,05 %	1 435	8,44 %
Encours auprès des administrations centrales, des banques centrales et émetteurs supranationaux*	5	0,03 %	25	0,15 %
Actifs financiers détenus dans le portefeuille de négociation*	0	0,00 %	0	0,00 %
Total des actifs exclus du dénominateur et du numérateur*	5	0,03 %	25	0,15 %

* Les ratios sont calculés par rapport au total bilan FINREP

3. ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLEAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Le modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile du règlement délégué UE 2022/1214 n'est pas publié cette année. Les travaux d'interprétation du règlement sont en cours.

Le modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie, mais

non alignées sur celle-ci et le modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie, demandés par le règlement délégué UE 2022/1214, ne peuvent pas être publiés en l'absence de la disponibilité des données.

LES INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE D'ACTIONS ET DE POLITIQUES POUR LA CATÉGORIE DE RISQUE GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

RISQUE PRIORITAIRE	ÉTHIQUE DES AFFAIRES				
Description du risque	Respect de la réglementation, lutte contre la corruption et la fraude, prévention des pratiques non éthiques et accessibilité à l'information.				
	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Part des collaborateurs* ayant suivi le module Code de conduite	94 %	98 %	91 %	-4,08 %	Maintenir un taux de formation supérieur à 90 %

* Présents au 31 décembre.

Cet indicateur couvre l'ensemble des collaborateurs de la CASDEN Banque Populaire. Le module Code de conduite a été déployé en 2019 à l'ensemble des collaborateurs. Depuis, chaque nouvel entrant, quel que soit son type de contrat (CDI, CDD, alternant), doit suivre ce module qui fait partie du socle de formation réglementaire obligatoire établi par la Direction Conformité. Un suivi régulier et un rappel le cas échéant au bout de six mois est réalisé par la Direction des Ressources Humaines. Chaque manager veille à ce que ses collaborateurs aient suivi ce module, notamment lors de leur période d'essai.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude interne.

La prévention de ces risques au sein de la CASDEN Banque Populaire repose sur :

une diffusion à tous les niveaux hiérarchiques qui a pour socle :

- des principes de relation avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel,
- un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière ;

une unité dédiée à la sécurité financière :

conformément aux chartes du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière. Au sein de la Conformité Groupe, un département spécifique anime la filière, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures, et s'assure de la prise en compte de ces risques lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE. La CASDEN Banque Populaire tient compte, en local, de l'analyse des risques de blanchiment et de financement du terrorisme dans le cadre de la procédure des nouveaux produits et process.

Des traitements adaptés

En accord avec la réglementation, la CASDEN Banque populaire dispose de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) ou de tout autre service compétent dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la

problématique des pays « à risques » en matière de blanchiment, de terrorisme, de fraude fiscale ou de corruption. Le dispositif du Groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, la CASDEN Banque Populaire est dotée d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un *reporting* interne à destination des dirigeants de la CASDEN Banque Populaire, des organes délibérants et de l'organe central.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE INTERNE

La CASDEN Banque Populaire s'inscrit dans le dispositif commun du Groupe BPCE dans la lutte contre la fraude interne, le non-respect du règlement intérieur et les manquements déontologiques, en lien avec le code de conduite et d'éthique du Groupe.

Ce dispositif permet de répondre aux exigences des autorités de tutelle et de mutualiser les moyens et les travaux réalisés par les établissements.

Il est formalisé dans une procédure cadre et se compose des éléments suivants :

- des requêtes de détection, notamment d'opérations potentiellement frauduleuses dont des clients vulnérables pourraient être victimes, complétées par sources remontant des alertes ;
- un outil de gestion de la fraude ;
- des outils de sensibilisation et d'information ;
- un dispositif de formation ;
- un dispositif d'accompagnement psychologique ;
- un dispositif de déclaration et de *reporting* ;
- les dispositifs de prévention de la corruption.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances, y compris les paiements de facilitation. Dans ce cadre, il est membre participant du Global Compact (Pacte mondial des Nations unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- au moyen de la cartographie d'exposition aux risques de corruption des entités du Groupe, dont la méthodologie a été revue en 2022. Des plans d'action ont été formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'il restait trop élevé après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de conduite et d'éthique (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles régissant les activités des entreprises du Groupe ;
- par l'encadrement des relations avec les tiers : contrats standardisés dans le Groupe et conventions de comptes comportant des clauses anticorruption, évaluation des fournisseurs de plus de 50 000 euros au regard du risque de corruption, dispositif relatif aux relations avec des « personnes politiquement exposées » ;
- un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels) ;
- les procédures du Groupe ont été actualisées en 2022 afin de systématiser une analyse anticorruption sur l'ensemble des clients *corporate* présentant une activité à risque. L'intégrité des nouveaux partenaires du Groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du comité de validation et de mise en marché des nouveaux produits ;

- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

Le Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE a été enrichi fin 2022 de règles de conduite spécifiques à l'anticorruption, comportant des illustrations concrètes des comportements à proscrire, issues des scénarios de risques identifiés par la cartographie.

La CASDEN Banque Populaire dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne du Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne. En 2020, un référentiel Groupe de contrôles participant à la prévention et à la détection de fraude et de faits de corruption ou de trafic d'influence a été formalisé. Dans ce cadre, une vigilance est notamment apportée aux dons, sponsoring et mécénat.

Plus globalement, ces dispositifs sont formalisés et détaillés dans la charte faïtière relative à l'organisation du contrôle interne du Groupe et dans la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents du Groupe.

La politique de lutte contre l'évasion fiscale Groupe est détaillée dans le rapport annuel du Groupe 2022.

RISQUE PRIORITAIRE	SÉCURITÉ DES DONNÉES				
Description du risque	Protection des données personnelles des salariés et des clients				
Indicateur clé	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022	Objectif
Taux de clic sur le lien des campagnes de <i>phishing</i> (le nombre de clic d'ouverture de mails tests <i>phishing</i> envoyés sur le nombre total de mails tests <i>phishing</i> adressés)	2,89%	6,24%	4,62%	- 53,7%	Inférieur à 10%

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA FILIÈRE SSI

La Direction Sécurité Groupe (DS-G) est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information (SSI) et de la lutte contre la cybercriminalité. Elle définit, met en œuvre et fait évoluer les politiques SSI du Groupe. Elle assure le contrôle permanent et consolidé de la SSI ainsi qu'une veille technique et réglementaire. Elle initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques sur son domaine. Elle assure également, sur son périmètre, la représentation du Groupe BPCE auprès des instances interbancaires de place ou des pouvoirs publics.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information Groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

La Direction, définit, met en œuvre et fait évoluer la politique SSI du Groupe (PSSI-G).

La DSG :

- anime la filière SSI regroupant les RSSI des affiliées maisons mères, des filiales et des GIE informatiques ;

- assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent de niveau 2 et le contrôle consolidé de la filière SSI ;

- initie et coordonne les projets Groupe de réduction des risques ;

- représente le Groupe auprès des instances interbancaires de place ou des pouvoirs publics, dans son domaine de compétence.

Depuis mars 2020, l'activité gouvernance, risques et contrôles de second niveau de BPCE-IT a été transférée à la DSG :

- L'activité gouvernance SSI BPCE-IT est désormais sous la responsabilité de la SSI Groupe ;

- l'activité risques et contrôles sécurité est, quant à elle, assurée au sein d'une nouvelle entité rattachée à la Direction Sécurité Groupe.

Une filière SSI est mise en place au sein du Groupe BPCE. Elle regroupe le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe (RSSI-G), qui anime cette filière, et les responsables SSI de l'ensemble des entreprises.

Les RSSI de la CASDEN Banque Populaire et, plus largement, de toutes les maisons mères, des filiales directes et des GIE informatiques sont rattachés fonctionnellement au RSSI Groupe. Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- toute nomination de RSSI soit notifiée au RSSI Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information Groupe soit adoptée au sein des établissements et que chaque politique SSI locale soit soumise à l'avis du RSSI Groupe, préalablement à sa déclinaison dans l'établissement ;
- un *reporting* concernant le niveau de conformité des établissements à la politique SSI Groupe, le contrôle permanent SSI, le niveau de risques SSI, les principaux incidents SSI et les actions engagées soient transmis au RSSI Groupe.

La SSI au sein de la CASDEN est composée d'un RSSI et d'une assistante rattachés à la Direction Risques et Conformité (DRC).

SUIVI DES RISQUES LIÉS A LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe BPCE a élaboré une politique de sécurité des systèmes d'information Groupe (PSSI-G), adossée à la charte risques, conformité et contrôle permanent Groupe. Cette politique définit les principes directeurs en matière de protection des systèmes d'information (SI) et précise les dispositions à respecter d'une part, par l'ensemble des établissements du Groupe en France et à l'étranger et, d'autre part, au travers de conventions, par toute entité tierce dès lors qu'elle accède aux SI d'un ou plusieurs établissements du Groupe.

La PSSI-G constitue un socle minimum auquel chaque établissement doit se conformer. À ce titre, La CASDEN Banque Populaire a mis en place une charte SSI locale déclinant la charte SSI Groupe.

Cette charte SSI s'applique à la CASDEN Banque Populaire, à sa filiale Parnasse Garanties, ainsi qu'à toute entité tierce, par le biais de conventions, dès lors qu'elle se connecte aux SI de la CASDEN Banque Populaire. À cette charte SSI se rattachent les règles de sécurité issues de la PSSI-G.

La PSSI-G et la PSSI de la CASDEN Banque Populaire font l'objet d'une révision annuelle, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Protection des données et cybersécurité

La prévention des risques liés aux cybermenaces, la préservation des systèmes d'information, la protection des données, et, particulièrement les données personnelles de ses clients, de ses collaborateurs, et plus globalement, de toutes ses parties prenantes, sont des objectifs majeurs au cœur des préoccupations de la CASDEN Banque Populaire.

En effet, la CASDEN Banque Populaire place la confiance au cœur de sa transformation digitale et considère que la cybersécurité est un vecteur essentiel au service de ses métiers.

Pour accompagner ces nouveaux défis de transformation digitale et le développement du Groupe BPCE, il est mis en place une accélération et une homogénéisation dans l'accompagnement sécurité, RGPD et fraude, dans les projets métier avec un niveau de sécurité adapté dans le cadre d'une approche Security by Design/ Privacy By Design et Privacy by Default.

Le Groupe BPCE est également particulièrement vigilant en matière de lutte contre la cybercriminalité. Un Security Operation Center (SOC) Groupe unifié intégrant un niveau 1, fonctionnant 24 heures sur 24, sept jours sur sept, est opérationnel.

Plusieurs actions ont été poursuivies en 2022, afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la cybercriminalité :

- travaux de sécurisation des sites Internet hébergés à l'extérieur ;
- capacités de tests de sécurité des sites Internet et applications améliorées ;
- mise en place d'un programme de divulgation responsable des vulnérabilités par le CERT Groupe BPCE.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS À LA CYBERSÉCURITÉ

Outre le maintien du socle commun Groupe de sensibilisation des collaborateurs à la SSI, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation/sensibilisation SSI et par la participation au Mois européen de la cybersécurité.

Sur le périmètre de BPCE SA, outre les revues récurrentes des habilitations applicatives et de droits sur les ressources du SI (listes de diffusion, boîtes aux lettres partagées, dossiers partagés, etc.), la surveillance de l'ensemble des sites web publiés sur Internet et le suivi des plans de traitement des vulnérabilités sont renforcés ainsi que la surveillance du risque de fuites de données par e-mail ou l'utilisation de service de stockage et d'échange en ligne.

De nouvelles campagnes de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont par ailleurs été menées :

- tests de *phishing*, campagnes de sensibilisation au *phishing* et accompagnement des collaborateurs en situation d'échecs répétés ;
- participation, à partir d'octobre 2022, à des sessions click & learn pour les collaborateurs cliquant sur les liens de *phishing*, lors des campagnes.

Les neuf campagnes de sensibilisation au *phishing* auprès des collaborateurs du Groupe La CASDEN Banque Populaire a ciblé un nombre moyen de 800 collaborateurs sur 9 campagnes.

Protection des données personnelles

La CASDEN Banque Populaire a, sur l'année 2022, poursuivi ses actions de mise en conformité au règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD). Cela s'est traduit par la signature d'analyse d'impact sur la vie privée (AIVP) par les responsables de traitement, la continuité de la mise en conformité des contrats locaux, de la continuité du chantier relatif au droit à l'oubli. De plus, grâce aux différentes actions de sensibilisation menées ces dernières années, le délégué à la protection des données (DPO) est de plus en plus sollicité par les opérationnels, dans le cadre de la mise en place de nouveaux projets, d'amélioration de processus, etc.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Les principaux travaux menés en 2022 sont détaillés au sein du chapitre Risques.

En 2022, ont été ajoutés les contrôles de niveau 1 dans DRIVE. Les contrôles de niveau 2 sont toujours menés et la cartographie SSI avance.

RISQUE SECONDAIRE	DIVERSITÉ DES DIRIGEANTS
Description du risque	Indépendance, diversité et représentativité au sein des instances de gouvernance

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la clôture de l'exercice 2022, la CASDEN Banque Populaire comptait 18 Administrateurs et 1 censeur, tous issus de la Fonction publique d'État, hospitalière ou territoriale.

Lors de l'examen de toute candidature au mandat de membre du Conseil, le Comité des nominations s'appuie sur les objectifs définis dans la politique de nomination et de succession adoptée par le Conseil.

En application de cette politique, le Comité des nominations doit poursuivre un objectif de diversité au sein du Conseil d'Administration, c'est-à-dire une situation où les caractéristiques des différents membres assurent une variété de points de vue.

Le Comité des nominations s'assure que les aspects suivants sont bien observés :

- formation ;
- parcours professionnel ;
- âge ;
- objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté ;
- représentation géographique équilibrée ;
- représentation des différentes Fonctions publiques ;
- respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité, qui est appréciée collectivement au sein de l'organe de direction. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques, à la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La CASDEN Banque Populaire, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an, le fonctionnement de son Conseil d'Administration. Cette mission est confiée au Comité des nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier, en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

La CASDEN Banque Populaire veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des Conseils d'Administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

La CASDEN Banque Populaire s'appuie sur un plan de formation, élaboré avec le concours de la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP). Celui-ci traite notamment de thématiques liées aux neuf compétences clés retenues par la Banque centrale européenne (BCE).

Un bilan annuel des formations a été mis en place par CASDEN Banque Populaire des formations administrateurs a été mis en place par la CASDEN Banque Populaire afin de suivre :

- le nombre de formations réalisées ;
- le nombre d'heures de formation effectuées ;
- la diversité des formations suivies ;
- le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux Administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la CASDEN Banque Populaire, dans l'intérêt de l'ensemble de ses Sociétaires.

RISQUE SECONDAIRE	VIE COOPÉRATIVE
Description du risque	Veiller à la participation des Sociétaires à la gouvernance coopérative. Assurer la formation des Administrateurs. Communiquer sur le statut coopératif en interne et en externe.

L'ANIMATION DU MODÈLE COOPÉRATIF

La CASDEN Banque Populaire est une société soumise à la loi portant statut de la coopération. À ce titre, elle applique les règles suivantes :

- une rémunération limitée du capital ;
- l'impartageabilité des réserves ;
- une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;

- la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- une gestion démocratique sur le principe : une personne = une voix.

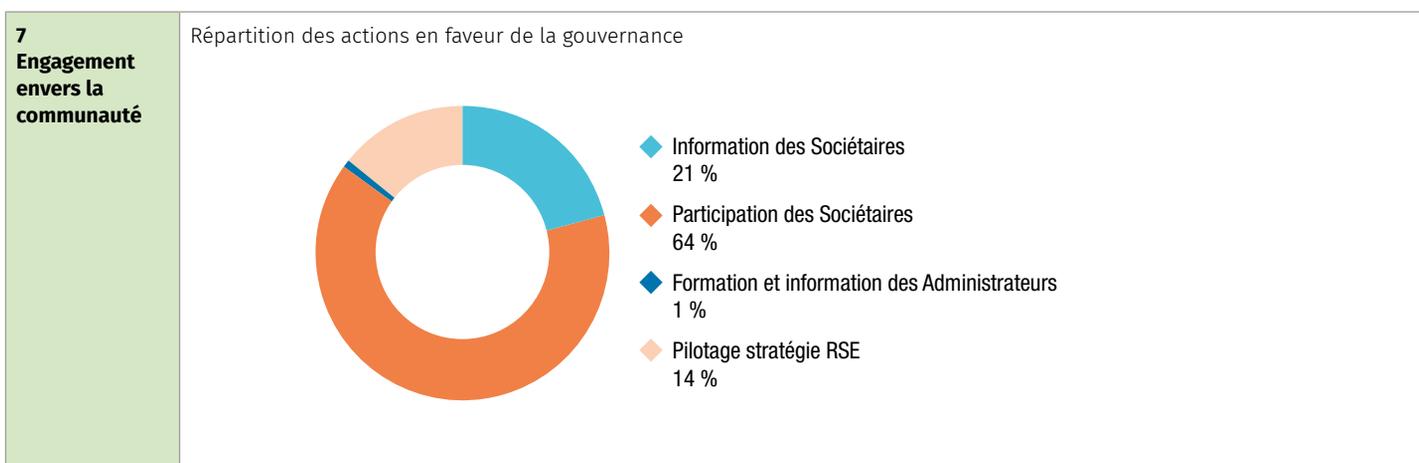
Les Banques Populaires, dont la CASDEN Banque Populaire, ont défini conjointement et de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance coopérative internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

			2022	2021	2020
1 Adhésion volontaire et ouverte à tous	L'adhésion à la CASDEN Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination sexuelle, sociale, ethnique, religieuse ou politique.	Nombre de Sociétaires	2 224 087	2 125 706	2 018 769
		Évolution du nombre de Sociétaires (en %)	+ 4,63 %	+ 5,3 %	+ 5,9 %
		Taux de Sociétaires parmi les clients	84,2 %	83,6 %	83 %
		Évolution du taux de Sociétaires parmi les clients (en %)	+ 0,6 pt	+ 0,6 pt	+ 0,9 pt
		NPS (Net Promoter Score) clients Sociétaires	13	10	6
		Répartition du Sociétariat	99,86 % de particuliers 0,14 % de personnes morales	99,86 % de particuliers 0,14 % de personnes morales	99,85 % de particuliers 0,15 % de personnes morales
2 Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les Sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la CASDEN Banque Populaire, élire les Administrateurs et voter les résolutions. Le vote des Sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Une personne, une voix.	Taux de vote à l'Assemblée Générale	8,7 %	6,52 %	8,9 %
		Nombre de membres du Conseil d'Administration	18	18	18
		Nombre de censeurs	1	2	1
		Taux de participation des Administrateurs aux Conseils d'Administration	97 %	93 %	94 %
		Taux de femmes membres du Conseil d'Administration	44,4 %	44,4 %	44,5 %
		Nombre de réunions de Comités spécialisés issus du Conseil d'Administration	15	17	17
			2022	2021	2020
3 Participation économique des membres	La rémunération des Parts Sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Valeur de la Part Sociale	8,5 €	8,5 €	8,5 €
		Taux de rémunération de la Part Sociale	2,40 %	1,35 %	1,30 %
		Montant moyen de détention de Parts Sociales par Sociétaire	215,25 €	215 €	209,47 €
		Redistribution des bénéfices	33,96 %	11,57 %	11,24 %
		Concentration du capital	8,34 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la CASDEN Banque Populaire	8,13 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la CASDEN Banque Populaire	7,91 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la CASDEN Banque Populaire

4 Autonomie et indépendance	La rémunération des Parts Sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.
--	---

		2022	2021	2020
5 Éducation, formation et information	La CASDEN Banque Populaire veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.			
	Pourcentage d'Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	89 %	95 %	94 %
	Nombre moyen d'heures de formation par Administrateur	14,2 h	17,1 h	9,4 h

6 Coopération entre les coopératives	Par l'intermédiaire du Groupe BPCE, la CASDEN Banque Populaire est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil supérieur de la coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire sur son territoire.
---	---



ANIMATION DU SOCIÉTARIAT

Les 2,2 millions de Sociétaires de la CASDEN Banque Populaire constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'Assemblée Générale et élisent directement les Administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'Administration. En 2022, 8,7% des Sociétaires se sont exprimés en votant. L'Assemblée Générale de la CASDEN Banque Populaire s'est tenue au siège. Un système de retransmission audio et vidéo de l'Assemblée Générale était disponible.

La CASDEN Banque Populaire est dotée d'une organisation coopérative originale s'appuyant sur un réseau de Délégués volontaires et militants, en activité ou à la retraite, et fortement marqués par la culture mutualiste de la coopérative. Ils représentent la banque auprès de ses parties prenantes : les Sociétaires, les organisations de la Fonction publique et les Banques Populaires. animateurs de la vie de la CASDEN Banque Populaire, ils sont entourés d'un réseau de Correspondants bénévoles dans les établissements de métropole et d'outre-mer, qui relaient les informations mises à disposition par la CASDEN Banque Populaire et expriment les besoins de leurs collègues auprès de la coopérative.

Chaque année, la CASDEN Banque Populaire rassemble ses Correspondants lors de manifestations locales et régionales. En 2022, 86 réunions leur ont permis de se retrouver.

Ces événements aident les Correspondants à se rencontrer et à échanger, mais également à être informés sur l'actualité de la coopérative, du monde de l'éducation, de la recherche et de la culture, de la Fonction publique et, plus généralement, sur l'environnement économique et social.

Les Sociétaires disposent de canaux d'information leur permettant de suivre l'actualité de leur banque.

En complément de son site Internet (casden.fr), la CASDEN Banque populaire propose le magazine en ligne *CASDEN Mag*, une newsletter mensuelle envoyée aux Sociétaires.

RISQUE SECONDAIRE	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
Description du risque	Système de rémunération des dirigeants intégrant des critères de performance financière et extra-financière décorrélés les uns des autres, avec une vision à court, moyen et long terme.

Le Comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Administration concernant le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute sorte accordés à la Directrice Générale, y compris ceux en nature, de prévoyance et de retraite. Il vérifie également la politique de rémunération en vigueur pour la population « Material Risk Takers ».

Voir le chapitre Gouvernance page XX et le chapitre sur le Comité des rémunérations page XX.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

MÉTHODOLOGIE DU REPORTING RSE

La CASDEN Banque Populaire s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

ÉLABORATION ET ACTUALISATION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Les schémas « modèle d'affaires » et « écosystème » ont été construits et proposés par le Groupe BPCE et la FNBP. Ces schémas ont ensuite été ajustés par la CASDEN Banque Populaire.

NOS RESSOURCES		
THÉMATIQUE	INDICATEUR	PRÉCISIONS
Nos Sociétaires	2,2 millions de Sociétaires	Sociétaires particuliers et personnes morales au 31 décembre
	226 Délégués	Nombre de Délégués au 31 décembre
	9 500 Correspondants	Nombre de Correspondants au 31 décembre
	18 Administrateurs	Nombre d'Administrateurs au 31 décembre
	1 censeur	Nombre de Censeurs au 31 décembre
Notre capital humain	501 collaborateurs au siège et en Délégations	Total effectif ETP mensuel moyen CDI + CDD (hors alternance et stagiaires vacances). Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social"
	91 indice égalité femmes-hommes	Bilan social
	6,7% d'emplois de personnes handicapées	Bilan social
Notre capital financier	2,1 Md€ de capitaux propres	Stock de capitaux dont dispose l'entreprise (capital social + réserves, après affectation des résultats) au 31 décembre
	479 M€ de Parts Sociales	Stock de Parts Sociales dont dispose l'entreprise au 31 décembre
	1,6 Md€ de réserves impartageables	Stock de réserves impartageables dont dispose l'entreprise au 31 décembre
	29,5% ratio de solvabilité	Le ratio de solvabilité européen était un ratio minimum de fonds propres applicable aux banques, défini par la directive 89/647/CEE du Conseil, du 18 décembre 1989, relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit. Il est l'application du ratio Cooke défini dans l'accord de Bâle 1.
Notre présence sur le territoire	108 délégations réparties sur toute le territoire national (métropole et outre-mer) 1 siège social, bâtiment HQE Effinergie+	100% de Délégations physiques Pas de Délégation virtuelle
Nos ressources environnementales	2,5 M de kWh	Consommation d'électricité au siège et en Délégations au 31 décembre
	5 914 m ⁽³⁾	Consommation d'eau au siège et en Délégations au 31 décembre

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

THÉMATIQUE	INDICATEUR	PRÉCISIONS
Pour nos Sociétaires	11 M€ d'intérêts aux Parts Sociales	Il s'agit des intérêts versés aux Parts Sociales au bénéfice des Sociétaires, et non du capital social de la CASDEN Banque Populaire. Le taux de rémunération est généralement connu en mai-juin de chaque année pour le capital social de l'année précédente. C'est pourquoi il convient d'indiquer la donnée N-1.
	21715 M€ de mises en réserve	montant de mise en réserve + affectation en report à nouveau au 31 décembre
	9,3 Md€ d'encours auprès de nos Sociétaires pour financer leurs projets de consommation et leurs projets immobiliers	Montant des encours des crédits consommation et des crédits immobiliers au 31 décembre
	73,8 Md€ d'encours de caution garantis par CASDEN ou sa filiale Parnasse Garanties	Montant des encours de caution au 31 décembre
Pour nos fournisseurs	46,3 M€ d'achats	Part du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité
Pour l'État, les collectivités et autres organismes	13 M€ d'impôts	Impôt sur les sociétés, Impôts fonciers, impôts locaux, contribution économique territoriale, contribution sociale de solidarité des sociétés, droits d'enregistrement, CVAE, taxe vignette
Pour nos talents	48,8 M€ de salaires des collaborateurs au siège et en agences	Indicateur : 2.1.1.1 Masse salariale annuelle globale (en milliers d'euros) Masse salariale annuelle totale, au sens de la déclaration annuelle des salaires. On entend par masse salariale la somme des salaires effectivement perçus pendant l'année par le salarié. Prend en compte la somme des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales au sens de la DSN pour tous les salariés. Cette masse salariale s'entend hors intéressement, participation, abondement à un PEE et hors charges patronales.
	134 recrutements en CDD, CDI et alternants	Ce calcul d'ETP correspond à l'indicateur 1.1.3 du bilan social du Groupe BPCE
Pour la société civile	2,1 M€ d'engagement sociétal (fondations, mécénat, partenariats non commerciaux)	Fondations, mécénat, et partenariats non commerciaux : montants décaissés sur l'exercice au profit de projets dont l'objet est conforme à l'intérêt général (avec ou sans reçus fiscaux)
Pour l'environnement	33 M€ d'investissements green (encours)	Montant de financement de la transition énergétique : investissements green (encours)
	43,2 M€ de financement de projets des Sociétaires (production)	Montant de financement de la transition énergétique : financement des projets des Sociétaires - Éco PTZ + PREVair + AUTOVair (production)

CHOIX DES INDICATEURS

La CASDEN Banque Populaire s'appuie sur une analyse de ses risques extra-financiers proposée par BPCE.

Cette analyse fait l'objet d'une actualisation chaque année, afin de prendre en compte :

- les recommandations exprimées par la filière RSE ;
- les remarques formulées par les Commissaires aux Comptes/organismes tiers indépendants dans le cadre de leur mission de vérification ;
- l'évolution de la réglementation.

Le référentiel BPCE fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la CASDEN Banque Populaire s'est appuyée pour la réalisation de sa Déclaration de performance extra-financière. Elle s'est également basée, pour les données carbone, sur le guide méthodologique fourni par BPCE.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Améliorations apportées à la mesure des émissions de CO₂

- En 2022, les facteurs d'émission ont été mis à jour pour le calcul du bilan carbone, en cohérence avec les évolutions des calculs de l'Ademe et en s'appuyant sur l'expertise de cabinets de conseils spécialisés.
- En 2022, des travaux d'affinage des données du bilan carbone ont été effectués pour améliorer la qualité des indicateurs suivis depuis 2019, élargir le suivi des émissions carbone à certains indicateurs tels que les smartphones, les tablettes..., prendre en compte la durée de vie pour l'amortissement des matériels informatiques plutôt que l'amortissement comptable, encourageant l'allongement de la durée d'utilisation, considérer l'évolution de l'organisation du Groupe et assurer un suivi des émissions carbone selon une granularité plus fine des filiales de certaines entités. Les données 2019 à 2021 ont été recalculées en conséquence.

Le résultat de l'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles n'est pas présent dans cette DPEF. Les émissions communiquées sont sur la base des postes analysés.

EXCLUSIONS

Du fait de l'activité de la CASDEN Banque Populaire, certaines thématiques relatives au décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour :

- l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, compte tenu de notre activité de service ;
- la politique associée à la thématique obligatoire des droits de l'homme : compte tenu de l'activité de CASDEN Banque Populaire, il n'y a pas d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme

PÉRIODE DU REPORTING

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

DISPONIBILITÉ

La CASDEN Banque Populaire s'engage à publier sa déclaration de performance extra-financière sur son site Internet pendant cinq ans : www.casden.fr.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Pour l'exercice 2022, le périmètre de reporting pour les indicateurs RSE concerne les entités suivantes :

- CASDEN Banque Populaire ;
- Parnasse Garanties.